



Nombre de membres dont
le Conseil est composé : 35

Présent(s) : 26
Représenté(s) : 7
Votant(s) : 33
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

Le jeudi 7 novembre 2024 à vingt heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du , s'est réuni salle Polyvalente de l'ESCALE de VILLIERS SUR MARNE sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Étaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Michel OUDINET
Madame Monique FACCHINI
Monsieur Jean-Philippe BEGAT
Madame Catherine CHETARD
Monsieur Alain TAMEGNON
HAZOUME
Monsieur Emmanuel PHILIPPS
Madame Carole COMBAL
Monsieur Nassim BOUKARAOUN
Madame Evelyne DORIZON
Monsieur Joaquim CARDOSO
Monsieur Sghir MERABET
Monsieur Eric ANTOINE
Madame Irène VAZ
Monsieur Philippe BONVIE
Madame Piraveena KANDASAMY
Monsieur Michel MARCHAND
Monsieur François LELIEVRE
Madame Lucie POIDEVAIN
Madame Nicole BRICOT
Madame Sandra REVIRIEGO
Monsieur Quentin MALEINE
Madame Yasmina BENBELKACEM
Madame Virginie CINCET
Madame Nadine MOHAMMED
Monsieur Adel AMARA

Étaient représenté-e-s :

Madame Florence FERRA-WILMIN a donné pouvoir à Monsieur Joaquim CARDOSO
Monsieur Didier MONTOURSIS a donné pouvoir à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Carole FURET a donné pouvoir à Madame Catherine CHETARD
Madame Dorine FUMEE a donné pouvoir à Monsieur François LELIEVRE
Monsieur Cédric NOEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BEGAT
Monsieur Yann VALLEUR a donné pouvoir à Madame Sandra REVIRIEGO
Monsieur Frédéric MASSOT a donné pouvoir à Monsieur Quentin MALEINE

Étaient excusé-e-s :

Madame Faiza MEGHARA-HADRI
Madame Sita DIARRASSOUBA-CISSE

N'ont pas pris part au vote :

Étaient absent-e-s :

Secrétaire :

Evelyne DORIZON

Votes :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques Alain BENISTI, Maire, adopte à l'unanimité des membres présents.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

ARTICLE UNIQUE – APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

Ainsi fait séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de Villiers sur Marne,



N°identifiant : 094-219400793-20241107-lmc18826-DE-1-1

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Transmis au Représentant de l'Etat le : 12 novembre 2024



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 24 SEPTEMBRE, À 20H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 24 septembre 2024, s'est assemblé salle Georges-Brassens sous la présidence de son Maire, Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Étaient présents :

M. OUDINET ; Mme FACCHINI ; M.BEGAT ; Mme CHETARD ; Mme FERRA-WILMIN ; M.ANTOINE ; M.MONTOURSIS ; Mme DORIZON; M.MERABET ; M.BONVIE ; Mme FUMEE ; Mme FURET ; M.NOEL ; M.MARCHAND ; M.LELIEVRE ; Mme POIDEVAIN ; M.MASSOT ; M.AMARA ; M.MALEINE ; Mme BENBELKACEM, M.VALLEUR ; Mme CINCET ; Mme BRICOT ; Mme MEGHARA-HADRI (absente aux délibérations 2024-09-22 et 2024-09-23)

Excusés représentés :

Mme VAZ (pouvoir à Mme FACCHINI), M. TAMEGNON HAZOUME (pouvoir à M. BENISTI), Mme KANDASAMY (pouvoir à M. MARCHAND), Mme COMBAL (pouvoir à Mme CHETARD), Mme REVIRIEGO (pouvoir à M. VALLEUR), M. BOUKARAOUN (pouvoir à M. MONTOURSIS), M. PHILIPPS (pouvoir à Carole FURET).

Absents excusés :

M.CARDOSO ; Mme DIARRASSOUBA-CISSE ; Mme MOHAMMED

Secrétaire de Séance :

Évelyne DORIZON

LE QUORUM est atteint et la séance est ouverte à 20h23.

M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et à tous.

Pardon de ce retard. Je devais avoir un peu de retard et je suis finalement arrivé à l'heure, mais cela explique que nous ayons essayé de prévenir les élus que j'aurais ce petit moment de retard.

Nous avons des pouvoirs. Irène VAZ a donné un pouvoir à Monique FACCHINI. Alain TAMEGNON HAZOUME m'a donné son pouvoir. Praveena a donné pouvoir à Michel MARCHAND ; Carole COMBAL à Catherine CHETARD ; Sandra REVIRIEGO à Yann VALLEUR ; Nassim BOUKARAOUN à Didier MONTOURSIS ; Emmanuel PHILIPPS à Carole FURET.

Y en a-t-il d'autres ? (*Non.*) J'avais un pouvoir de Frédéric MASSOT, mais il est arrivé.

J'ai besoin d'un ou d'une secrétaire de séance. Evelyne DORIZON ? Merci, Evelyne.

Pour les prises de décisions du maire, en vertu de l'article L. 2122-22, y a-t-il des demandes d'explication ? Monsieur AMARA, je vous écoute.

M. AMARA.- Bonsoir à tous.

Lors du dernier Conseil municipal, que vous avez présidé le 21 mai, j'ai diffusé à tous les membres présents un extrait audio contenant des propos racistes supposément tenus par un agent communal en service. À cette occasion, je vous avais demandé d'ouvrir une enquête administrative afin de faire la lumière sur cet incident. Cette démarche faisait écho à une demande similaire que nous avons formulée dans notre tribune publiée dans le journal municipal en mars, car les faits remonteraient à décembre 2023.

Je ne reviendrai pas en détail sur votre réponse malhabile, où vous vous êtes efforcé de nous expliquer de manière confuse que, en tant que maire, vous ne pouviez intervenir directement, parce qu'il fallait, selon vos dires, attendre la fin de l'enquête judiciaire. C'est complètement faux en droit, et cela a été démenti par vous-même puisque vous avez finalement diligenté une enquête administrative après mon intervention. C'est une bonne chose pour la commune.

Vous avez pris la décision municipale n° 2024-09-7681, publiée le 6 septembre, visant à désigner un avocat pour mener cette enquête administrative. En lisant cette

décision, nous apprenons deux choses : d'une part, que cette agent a fait « l'objet de plusieurs signalements », et, d'autre part, qu'elle est également « suspectée de détournement de fonds dans ses fonctions de régisseuse du centre social et dans la gestion de la subvention accordée par la Ville au Comité des œuvres sociales, dont elle est présidente ». Ainsi, en plus d'instruire l'enquête sur des propos racistes, vous allez examiner des soupçons de détournement de fonds.

Il est inconcevable que cette agent ait pu faire ce que semble lui reprocher votre décision seule, dans son coin, sans que cela ne se sache, à moins que cela ait été couvert. Qui a signalé quoi à qui ? Quand ? Sous quelle forme ? Des notes, des rapports, des procès-verbaux, des comptes rendus de réunion ? De combien évaluez-vous la somme détournée ? Pour que la Ville demande le renfort d'un avocat pour une suspicion de détournement de fonds, je suppose que la somme ne doit pas être négligeable. Comment votre administration a-t-elle pu faillir à ce point dans ses missions de contrôle et à quel niveau pour que la Ville se retrouve dans une situation aussi grave ? Cette enquête doit au moins révéler ces éléments pour établir les responsabilités, le montant du préjudice, et depuis combien de temps cela dure.

Ce que cela révèle, c'est que, dans votre administration, il semble possible d'être potentiellement raciste et malhonnête sans que cela vous préoccupe, tant que l'opposition ne le signale pas. Cela reflète une administration défailante dont vous, Monsieur le Maire, êtes censé garantir le bon fonctionnement. Ce n'est manifestement pas le cas. Soit vous êtes incompetent, soit vous choisissez de fermer les yeux. Dans tous les cas, vous montrez votre incapacité à offrir aux habitants une administration digne...

M. LE MAIRE.- Bien. Merci, Monsieur AMARA.

Je veux rappeler simplement que nous avons effectivement mené cette enquête, puisque vous venez de le dire. L'enquête judiciaire était en cours, et à un moment donné de l'enquête judiciaire, quand nous avons eu un certain nombre d'éléments, nous avons lancé cette enquête administrative, qui a jumelé en parallèle l'enquête judiciaire. Et oui, j'ai pris un certain nombre de décisions, Monsieur AMARA. Comme d'habitude depuis trente ans, je prends des décisions.

J'ai donc pris certaines décisions, mais je ne sais pas ce que l'intéressée vous a fait pour que vous vous acharniez totalement contre elle. Il faudra, là aussi, que nous

enquêtes de notre côté sur vos rapports avec l'intéressée pour que vous en soyez arrivé à ce point.

Quoi qu'il en soit, rassurez-vous, Monsieur AMARA, à chaque fois qu'il se passe quelque chose d'anormal, je suis effectivement là pour faire respecter la loi, les règlements, etc. Je vous demanderai donc, en premier lieu, de respecter le règlement. Je sais que vous êtes insoumis à toute assimilation au règlement ou à la loi, mais essayez pour une fois de respecter le règlement de notre Conseil municipal.

Évidemment, dès l'instant qu'une affaire est judiciarisée, je ne peux absolument pas répondre à ce que vous demandez. Vous me dites d'un côté que j'ai bien fait, et de l'autre vous demandez des explications. Lorsqu'une enquête judiciaire est en cours, il n'y aura de ma part à aucun moment le moindre début du commencement d'une explication. J'ai fait le nécessaire. L'enquête n'est évidemment pas terminée, mais nous avons pris toutes les mesures en parallèle.

S'agissant de votre allusion à la compétence, je pense que vous devriez suivre d'autres formations. Nous vous avons déjà donné l'occasion de poursuivre des formations, mais il y en a d'autres sur le respect du règlement et sur les capacités d'un maire à aller en justice pour essayer d'élucider un certain nombre d'affaires. Tout est véritablement fait dans les règles, en respectant scrupuleusement la loi telle qu'elle a été écrite dans ce genre de cas.

Voilà, Monsieur AMARA.

S'il n'y a pas d'autres questions...

(Échanges croisés inaudibles.)

M. LE MAIRE.- Non, elle n'est pas au PV. Nous sommes dans les décisions du maire.

Oui, sur un autre point ?

M. AMARA.- Sur un autre point, puisque vous faites allusion à la loi, aux règlements, aux droits et aux formations, c'est plutôt moi qui ai envie de vous inciter, vous inviter à suivre des formations aux droits. Souvent, au Conseil municipal...

M. LE MAIRE.- Monsieur AMARA ! Top ! Il y a des limites à ne pas dépasser. Vous les avez dépassées. Vous n'avez plus la parole. Merci, Monsieur AMARA.

Il n'y a pas d'autres questions sur ce point.

N° 2024-09-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2024

M. LE MAIRE.- Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin, y a-t-il des demandes de modifications ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Unanimité.

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR.

N° 2024-09-02 – Décision modification n° 1 - Budget Ville - Exercice 2024

M. LE MAIRE.- Michel OUDINET pour un certain nombre de délibérations, en commençant par la décision modification n° 1 du budget de la Ville.

M. OUDINET.- Effectivement, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues.

Cette première décision modificative a pour objet principal de supprimer les crédits, tant en recettes qu'en dépenses, initialement inscrits dans le cadre du projet Rimet, à la suite de son report en 2025. Les crédits s'articulent comme suit : - 12 700 000 euros en recettes, correspondant au prix de cession du terrain, et - 9 520 000 euros en dépenses, à travers l'acquisition de trois logements en dation pour 990 000 euros, et la créance sur le promoteur en paiement différé pour 8 530 000 euros. De ce fait, afin d'équilibrer budgétairement la section d'investissement, il convient d'inscrire aux recettes 3 300 000 euros d'emprunt.

Outre ces opérations, cette décision modificative prend également en compte des recalages et régularisations de lignes budgétaires, tel que, en section de fonctionnement :

- Premièrement, revoir à la baisse de -31 200 euros les crédits de recettes relatifs à la taxe locale sur les publicités extérieures, en lien avec la réduction des dimensions de l'antenne de Bricorama.

- Deuxièmement, inscrire des crédits de recettes au titre des régularisations à passer avec la trésorerie pour 67 300 euros au chapitre 77 et 43 700 euros au chapitre 75.
- Troisièmement, inscrire la recette liée à un dégrèvement relatif à la taxe locale sur les logements vacants de la villa Michot pour 12 400 euros, et cela, sur deux ans.
- Quatrièmement, inscrire un supplément de 90 200 euros de crédits en dépenses pour financer les dépenses supplémentaires de personnel liées aux deux tours de l'élection législative, et cela, au chapitre 012.
- Cinquièmement, inscrire 2 000 euros de crédits de dépenses pour le remboursement du FPS en cas de réponse positive à l'occasion de leurs contestations, et cela, au chapitre 014.

En section d'investissement :

- Premièrement, inscrire 36 950 euros en dépenses pour l'installation d'un dispositif photovoltaïque sur le toit de l'Escale. Je rappelle que c'est une convention qui avait été signée avec le SIPPAREC. Cette dépense est compensée par la suppression de crédits au chapitre 23.
- Deuxièmement, inscrire 10 000 euros de crédits pour l'entrée au capital de la Coop Foncière Francilienne, conformément au souhait de la municipalité de favoriser le développement du bail réel solidaire (BRS).
- Troisièmement, inscrire 700 euros de crédits pour rembourser partiellement la DSIN au titre du Plan de relance logements, à la suite de l'annulation d'un permis de construire.
- Quatrièmement, inscrire 67 300 euros de crédits sur diverses imputations concernant des opérations initialement traitées en fonctionnement afin de les rendre éligibles au FCTVA, chapitre 21, fonction 20.
- Cinquièmement, inscrire 6 200 euros en recettes et 5 900 euros en dépenses au chapitre 275 au titre de dépôts et de cautionnements.
- Sixièmement, inscrire 70 000 euros de recettes relatifs aux amendes de police.
- Septièmement, inscrire 72 500 euros en dépenses à la demande de la trésorerie pour solder le compte 238. Ce sont les avances versées sur commandes.

Considérant la présentation de ce projet à la Commission Finances, réunie le 17 septembre 2024,

Le Conseil municipal,

ARTICLE UNIQUE, **ADOpte** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 du budget principal ci-annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 92 200 euros en section de fonctionnement et - 9 323 800 euros en section d'investissement.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Michel.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur MALEINE.

M. MALEINE.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire adjoint chargé des finances, Mesdames et Messieurs, chers collègues, vous le savez, nous votons contre l'ensemble des délibérations budgétaires, parce que nous considérons qu'elles concourent à la politique globale que vous menez. C'est l'occasion pour nous de marquer à nouveau notre désapprobation à l'égard de vos orientations budgétaires, qui négligent à nos yeux les enjeux fondamentaux que sont la transition écologique, la justice sociale et les services publics.

Plus singulièrement, cette décision modificative porte sur la cession du stade Jules-Rimet, reportée vraisemblablement sur l'exercice prochain. Au-delà d'un projet de vente auquel nous nous opposons parce que vous supprimez un équipement sportif dont notre commune a évidemment besoin, nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer et de le dire dans ce Conseil, votre inconséquence budgétaire vous oblige visiblement à recourir à nouveau à la dette pour clore l'exercice. Si une partie du produit de la vente était effectivement prévu en différé, vous aviez néanmoins inscrit une partie des recettes, vraisemblablement à hauteur de 4 millions d'euros, pour équilibrer votre budget.

Avec cette décision modificative, non seulement vous alourdissez la dette qui pèse sur les épaules des Villiéraines et des Villiérains, mais en plus de cela vous vous en prenez aux biens publics communaux, qui sont évidemment notre patrimoine à toutes et à tous.

Au-delà des raisons de fond, nous nous opposons aussi à cette décision modificative, qui est manifestement *a minima* erronée et qui ne permet pas, Monsieur le

Maire, au Conseil municipal de délibérer de manière éclairée. Les autorisations budgétaires mentionnées dans la maquette qui accompagne le rapport dont vient de nous donner lecture M. le maire adjoint ne correspondent pas à celles qui ont été adoptées en Conseil municipal en avril dernier, c'est-à-dire que le budget que vous nous demandez de modifier par cette décision modificative n'est en aucun cas celui que nous avons eu l'occasion d'adopter – nous avons voté contre, mais le Conseil municipal l'avait adopté – lors de la réunion du Conseil d'avril dernier. Je vais prendre un exemple.

Le Conseil municipal vous a délivré une autorisation s'agissant des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 27,4 millions d'euros. Dans la décision modificative, vous nous indiquez que le budget que nous vous avons accordé s'élève à 36,7 millions d'euros, soit 9 millions d'euros de plus. Ces erreurs sont présentes dans toutes les sections, investissement, fonctionnement, dépenses, recettes, par exemple avec des autorisations dans le chapitre des atténuations de produits, le chapitre 014, que nous ne vous avons jamais données, des prévisions de recettes négatives, chapitre 77, et des prévisions en matière de fiscalité, là aussi, qui ne sont pas celles qui vous ont permis d'équilibrer le budget en avril.

En consultant le registre des délibérations qui est sur mon bureau, je constate que vous n'avez signé aucune décision de virements de crédits entre chapitres, comme l'autoriserait éventuellement la nomenclature comptable M57 de la Ville. *A minima*, cela permettrait des virements entre chapitres, cela modifierait la répartition entre chapitres, et cela n'affecterait évidemment pas les soldes. Il n'y a donc aucune raison qui explique que nous ne retrouvions pas dans cette décision modificative les autorisations budgétaires que le Conseil municipal vous a accordées.

Au-delà de notre groupe, qui s'oppose à vos orientations budgétaires sur le fond, le Conseil municipal ne peut approuver ce document, y compris vos collègues de la majorité, car il mentionne des autorisations budgétaires qui ne vous ont pas été accordées. En plus de cela, je constate dans la décision modificative qu'il manque des états, l'état 2C1*, l'état 2C2*.

Bref, dans le cas où il s'agit d'une erreur, ce que je souhaite ardemment, je vous demande de retirer cette délibération et de la soumettre au prochain Conseil. Il en va

évidemment du respect de la souveraineté de notre assemblée, seule compétente, je le rappelle, en application de la loi, pour se prononcer sur le vote du budget.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur MALEINE, d'abord, il y a problème de forme. Si vous voulez entrer dans les détails comme vous le faites aujourd'hui, c'est la raison pour laquelle il y a une Commission des Finances. Or, vous êtes encore absent de cette commission...

M. MALEINE.- Je n'y suis pas élu, figurez-vous ! M. MASSOT y était.

M. LE MAIRE.- Non, vous pouvez quand même y être et faire partie de ces Commissions des Finances...

M. MALEINE.- Envoyez-moi les invitations, dans ce cas.

M. LE MAIRE.- ... ou alors M. MASSOT ne vous représente pas, ne représente pas votre groupe, mais, à ce moment-là, il faut le lui dire.

Pour ce que vous êtes en train de demander, en rentrant réellement dans la technique financière, le directeur financier et le directeur général des services peuvent vous répondre. Ce n'est pas en Conseil municipal que nous faisons cela. C'est justement la raison pour laquelle j'ai voulu qu'il y ait une Commission des Finances, dans laquelle il y a des votants, puisque vous avez des représentants qui votent, et à laquelle tout élu peut assister pour poser des questions, notamment ce style de questions. Cela, c'est le premier point sur la forme. Apparemment, cela vous embête de venir en Commission des Finances. Puisque vous êtes un fonctionnaire, je pense que vous pourriez échanger sur la technique avec vos collègues, notamment sur ce que vous êtes en train de demander.

Un deuxième point pour entrer dans les détails. Vous dites que nous supprimons un équipement public, mais non, nous ne supprimons pas un équipement public, puisque les utilisateurs de cet équipement public nous ont demandé de fermer cet espace. Vous connaissez mal, véritablement, vos sujets. Je ne sais pas pourquoi vous les connaissez mal, mais à chaque fois je l'ai répété : des courriers ont été faits par les utilisateurs, c'est-à-dire nos clubs de sport, etc., pour me dire : « Monsieur le Maire, ce que nous vous demandons, c'est un deuxième terrain synthétique, et nous aurons la possibilité de mieux organiser l'ensemble de tout ce que nous pouvons faire en matière de foot. » C'est la raison pour laquelle le président du district est venu en disant que, désormais, la ville de

Villiers avait les plus belles installations en matière de foot du département. Vous avez dû mal l'entendre.

Ensuite, nous devons recourir à la dette, mais la faute à qui ? Quand nous avons signé le protocole d'accord avec l'opérateur, il devait nous verser à l'étape du permis de construire une somme de 3 millions d'euros. Vous avez décidé de faire un recours. Les conséquences de ce recours font que nous ne toucherons pas ces 3 millions d'euros. À cause de vous, nous sommes donc contraints de faire ce que l'on appelle un emprunt-relais. Je pense que cette somme sera versée soit en février, soit en mars. Or, puisque cela figure dans le budget, pour respecter scrupuleusement ce que nous avons mis dans le budget, que nous devons voter en équilibre, vous le savez, nous sommes obligés de faire un emprunt, mais pas pour alourdir la dette. Vous savez pertinemment, quand vous dites cela, que vous ne dites pas la vérité. C'est simplement pour nous permettre d'attendre que le recours soit terminé et que nous puissions faire en sorte de récupérer les 3 millions d'euros qui étaient prévus.

Le problème dans les actions que vous faites contre un équipement public supprimé, ce qui est totalement faux, c'est que, malheureusement, les enfants qui attendent leur nouvelle école ne l'auront pas à cause de vous. C'est donc votre responsabilité d'expliquer aux parents d'élèves de ces enfants, peut-être aux enfants eux-mêmes, qu'avec les procédures que vous lancez en faisant un recours, vous allez les priver de cette nouvelle école. Voilà.

M. MALEINE.- (*Inaudible.**)

M. LE MAIRE.- Ensuite, les autorisations. Je pense que, lorsque l'on est à l'INET, même si vous ne l'êtes plus, on apprend à faire un budget. On apprend dans les premiers cours de l'INET qu'un budget ne peut être que prévisionnel. Certaines collectivités votent les budgets en décembre de l'année d'avant, et on pourrait leur dire que leur budget n'a pas de sens puisqu'ils ne connaissent pas encore leurs recettes, pourtant elles le votent quand même. Pourquoi le votent-elles ?

M. MALEINE.- (*Inaudible.**)

M. LE MAIRE.- Pourquoi le votent-elles ? Parce que tout budget est prévisionnel. Dans la réglementation financière des collectivités, pourquoi y a-t-il ces DM, les délibérations modificatives du budget ? Parce qu'elles permettent justement de

remettre aussi bien les recettes que les dépenses réelles, c'est-à-dire hors prévisionnel, lorsque l'on sait quelles sont les recettes et quelles sont les dépenses.

Vous le savez, bien sûr, mais vous avez préféré dire cela par polémique. Vous vous êtes dit que, si quelqu'un l'entendait, cela pourrait toujours fonctionner.

M. MALEINE.- (*Inaudible.**)

M. LE MAIRE.- Nous avons donc un budget prévisionnel, et nous n'avons pas eu beaucoup de DM depuis le vote du budget. Il est possible que nous en ayons une deuxième. Des collectivités font quatre, cinq, six DM. Nous, en général, ne dépassons pas deux, voire trois DM. C'est la première, et nous en sommes en fin d'année, mais nous ne savons pas si nous n'en aurons pas d'autres d'ici la fin de l'année, en fonction des aléas budgétaires. Les aléas budgétaires interviennent dans tous budgets, aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Voilà ce que je voulais dire pour répondre à vos questions.

Que vous votiez contre cette DM parce que vous avez voté contre le budget que nous avons présenté au mois de mars, cela ne veut rien dire du tout. Vous pouvez très bien voter une DM pour un sujet qui vous intéresse, etc., alors que vous n'avez pas voté le budget primitif.

Monsieur VALLEUR.

M. VALLEUR.- Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Nous allons expliquer notre vote.

Par ce vote, nous alertons sur notre inquiétude concernant ce recours à la dette. Cette inquiétude est basée sur le fait qu'il serait peu supportable de rééditer un recours à la dette sur cette même raison une deuxième année de suite. Or, en commission, nous n'avons pas pu être suffisamment rassurés sur l'assurance que ce projet de vente pourra véritablement aboutir à 100 % l'année prochaine.

M. LE MAIRE.- D'accord. Avec cette délibération, nous parlons simplement du budget de cette année. Comme nous l'avons expliqué en Commission des Finances, Monsieur VALLEUR, c'est effectivement un emprunt relais que nous prenons, et il a un coût, mais il n'alourdira pas notre dette, puisque nous espérons que la somme des 3 millions d'euros, au moins, sera versée l'année prochaine.

Je mets donc aux voix cette DM...

M. MALEINE.- (*Inaudible.**)

M. LE MAIRE.- Souffrir un droit de réponse ? Ce n'est pas souffrir un droit de réponse. Je n'ai pas besoin de souffrir de quelque chose, Monsieur MALEINE. Vous aussi, Monsieur MALEINE, variez vos propos et vos mots. Pour cela, le fait de souffrir d'une réponse... Relisez l'article 12 du règlement. D'accord ?

Si vous lisez l'article 12, vous verrez qu'il est indiqué qu'est « rappelé à l'ordre tout conseiller municipal qui trouble l'ordre de quelque manière que ce soit ». « Est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal tout conseiller municipal qui, dans la séance, aura encouru un rappel à l'ordre. » C'est le cas. « Toute attaque personnelle, toute interpellation de conseiller à conseiller et toute manifestation ou interruption troublant l'ordre sont interdites. Le maire rappelle à l'ordre le conseiller qui trouble la séance ou tient des propos contraires à la loi, au règlement ou aux convenances. Si le conseiller rappelé à l'ordre ne s'y soumet pas, la séance peut être suspendue. » Ce n'est pas ce que je veux faire. « Ces pouvoirs de police de séance appartiennent également à l'adjoint quand il remplace le maire. »

C'est un article 12 que nous avons voté au Conseil municipal. À chaque fois, il faut que...

(*Échanges inaudibles, hors micro.*)

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas pour Jacques Alain BENISTI, c'est pour le Maire, la fonction de maire. Vous devez respecter la fonction de maire. Tout propos...

M. MALEINE.- Lequel ?

M. LE MAIRE.- Souffrir ! C'est...

M. MALEINE.- Cela veut dire l'accepter, le tolérer !

M. LE MAIRE.- Non, non.

M. MALEINE.- Regardez le *Larousse* ou le *Robert* !

M. LE MAIRE.- Non. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

M. MALEINE.- Nous n'avons pas de droit de réponse ? (*Inaudible.**)

M. LE MAIRE.- Il fallait employer d'autres termes, et je vous aurais donné la parole. C'est un rappel à l'ordre. Il n'y en aura pas deux.

M. AMARA.- Je demande la parole.

M. LE MAIRE.- Non, il y a eu un rappel à l'ordre, vous n'avez plus la parole.

M. AMARA.- *Je demande la parole*

M. LE MAIRE.- Non, non. Vous avez un rappel à l'ordre.

*(Échanges croisés inaudibles. *)*

M.AMARA : Pour tout le Conseil, je n'ai plus la parole ?

M. LE MAIRE.- Oui, c'est terminé. C'est terminé !

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Unanimité.

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 24 POUR et 3 ABSTENTIONS (M.VALLEUR, Mme RIVIERGO, Mme.BRICOT) et 3 CONTRE (M.MASSOT, Mme BENBELKACEM, M.MALEINE), NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CINCET, M.AMARA)

N° 2024-09-03 - Subvention exceptionnelle - Association « Pimprenelle et Nicolas »

M. LE MAIRE.- Michel, pour une subvention exceptionnelle pour « Pimprenelle et Nicolas ».

M. OUDINET.- Absolument.

Mes chers collègues, l'association a fait une demande d'aménagement et de financement auprès de la Caisse d'allocations familiales en vue de moderniser sa structure, lui permettant ainsi d'agrandir le dortoir et d'accueillir plus d'enfants, de mettre aux normes la salle de change et d'installer une climatisation. La CAF a accordé à cette association une aide à hauteur de 80 %, soit 56 000 euros.

Par courrier en date du 5 juillet 2024, l'association Pimprenelle et Nicolas a sollicité une subvention exceptionnelle de 14 000 euros auprès de la Ville afin de mener à bien son projet d'aménagement. Il est donc proposé au Conseil municipal ce soir

d'attribuer une subvention exceptionnelle de 14 000 euros à l'association Pimprenelle et Nicolas.

Considérant la présentation de ce projet en Commission des Finances du 17 septembre dernier,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 14 000 euros à l'association Pimprenelle et Nicolas pour le financement de l'aménagement et de l'agrandissement de sa structure ;

ARTICLE 2, DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Pas d'avis contraires ?

Pas d'abstentions ?

Unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 30 POUR, NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CINCET, M.AMARA)

N° 2024-09-04 - Subvention exceptionnelle - Villiers Sports Jeunesse (VSJ) Arts martiaux

M. LE MAIRE.- Michel OUDINET, pour Villiers Sports Jeunesse, VSJ.

M. OUDINET.- Merci, Monsieur le Maire.

L'association Villiers Sports Jeunesse a rencontré des difficultés de fonctionnement à cause de la fermeture du dojo liée aux travaux d'isolation entrepris sur le gymnase Géo-André. L'association a dû consentir un geste sur le montant des cotisations, tout en maintenant le paiement des salaires des professeurs pendant cette fermeture. Elle sollicite une aide financière de la commune afin de compenser cette perte.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal ce soir de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 euros pour sa section arts martiaux.

Considérant la présentation du projet à la Commission des Finances, réunie le 17 septembre dernier,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros à l'association VSJ section arts martiaux pour le financement compensatoire des baisses de revenus liées aux travaux d'isolation du gymnase Géo-André ;

ARTICLE 2, DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Ville et au budget primitif 2024 en ce qui concerne la demande de subvention exceptionnelle formulée par Villiers Sports Jeunesse.

M. LE MAIRE.- Pas d'avis contraires ?

Pas d'abstentions ?

Un élu.- (*Inaudible.**)

M. LE MAIRE.- J'ai simplement besoin d'un vote, je n'ai pas besoin de paroles.
(*Échanges croisés inaudibles.**)

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Laissez parler les conseillers municipaux. Enfin, la démocratie...

M. LE MAIRE.- Non. Tant qu'il y a une attaque au respect du maire, à la fonction de maire, je ne donne pas la parole à ceux qui enfrennent le règlement.

M. MALEINE.- La seule atteinte qu'il y a, c'est à la langue française.
(*Inaudible.**)

M. LE MAIRE.- Mais, Monsieur MALEINE, M. AMARA a eu deux rappels à l'ordre, vous n'en avez eu qu'un, vous avez donc le droit de reparler.

M. MALEINE.- *Ah bonne nouvelle !*

M. LE MAIRE.- Vous êtes enfantin, ce n'est pas possible !

M. MASSOT.- Vous n'avez pas à distribuer des bons points et des mauvais points. Nous sommes ici dans un lieu...

M. LE MAIRE.- Si, c'est le règlement !

M. MASSOT.- Laissez-moi finir. Le sujet...

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, il y a un règlement. Nous avons voté un règlement !

M. MASSOT.- Écoutez, le sujet est démocratique...

M. LE MAIRE.- Vous ne voulez pas respecter le règlement ?

M. MASSOT.- Qui vous dit que nous ne respectons pas le règlement ? La dernière fois que la justice a regardé le sujet, elle vous a donné tort et vous avez été obligé de refaire...

M. LE MAIRE.- Non, pas du tout. Vous avez mal lu les attendus de la justice.

M. MASSOT.- Vous avez été obligé de refaire la délibération concernant Rimet...

M. LE MAIRE.- Non, pas du tout. C'est totalement faux.

M. MASSOT.- ... notamment parce que vous aviez empêché la prise de parole d'un conseiller municipal. C'est un droit démocratique de base.

M. LE MAIRE.- Mais non, Monsieur MASSOT. Vous dites n'importe quoi. C'est totalement faux.

M. MASSOT.- Moi, ce que je voudrais vous dire...

M. LE MAIRE.- Oui, Monsieur MASSOT, je vous écoute.

M. MASSOT.- Merci.

Nous sommes à un moment clé de l'évolution de notre société, avec des élections législatives qui ont montré la colère des Français, et cette dernière nous oblige et vous oblige à de la sincérité, à la discussion, au débat, au dialogue. Elle devrait vous empêcher de renvoyer systématiquement des attaques personnelles quand nous mettons en cause non pas la personne, mais les décisions prises par la municipalité. Nous sommes dans l'opposition et nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous mettons avant tout l'intérêt des Villiéraines et des Villiérains.

C'est bien le sujet démocratique qui se pose sur cette délibération. Si nous considérons qu'elle n'est pas légale parce que vous partez d'autorisations de budget que nous n'avons pas vues dans les arrêtés et dans les délibérations précédentes, c'est un sujet démocratique, car c'est bien l'assemblée délibérante, le Conseil municipal, qui doit orienter le budget, même si nous sommes minoritaires. Nous avons besoin d'avoir un débat sur le fond sur ces sujets. Nous ne pouvons pas rester comme cela, à nous dire les uns et les autres, à renvoyer M. MALEINE à ses études. Quelle est cette façon de dialoguer ?

M. LE MAIRE.- Je le fais avec tout le respect que j'ai pour quelqu'un qui a fait une école très difficile. Au contraire.

M. MASSOT.- Cela ne s'est pas vu. Je vous appelle à respecter les opposants.

M. LE MAIRE.- Je respecte les opposants dès l'instant qu'ils respectent le maire que je suis.

M. MASSOT.- Cela ne se voit pas.

L'autre aspect des choses, c'est que j'aimerais que nous arrivions à prendre de la hauteur, à discuter sur le fond, à dialoguer...

M. LE MAIRE.- Nous sommes mal partis.

M. MASSOT.- ... et pas simplement à nous « renvoyer dans nos vingt-deux » systématiquement, du haut de votre chaire de maire. Nous avons autant de choses à dire sur la ville que vous.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, le dialogue est démocratique, je laisse parler qui le veut...

M. MASSOT.- Cela ne s'est pas vu dans les dix premières minutes du Conseil.

M. LE MAIRE.- ... dès l'instant où le règlement est respecté, c'est-à-dire dès l'instant que la fonction de maire, vis-à-vis de l'ensemble des Villiérais qui ont choisi leur maire, est respectée.

M. MASSOT.- Elle n'a en rien été remise en cause dans la parole...

M. LE MAIRE.- Maintenant, je n'accepterai plus un seul dérapage. Il y aura un premier rappel à l'ordre, puis, si cela recommence, un deuxième rappel à l'ordre qui coupera la parole. C'est marqué dans le règlement.

M. MASSOT.- D'accord, mais quand vous ne comprenez pas un mot de français...

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas que je ne comprends pas, Monsieur MASSOT, c'est que pour moi...

M. MASSOT.- C'est ce qu'il se passe !

M. LE MAIRE.- Moi, je suis avant tout un démocrate...

M. MASSOT.- Cela ne se voit pas, franchement.

M. LE MAIRE.- ... je laisse parler les élus dès l'instant qu'il n'y a pas de dérapage.

M. MASSOT.- Quel dérapage ? Il n'y en a pas eu !

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de dérapage, il n'y a aucun problème, la personne pourra parler tant qu'elle le veut, alors que le règlement intérieur stipule que chaque conseiller a cinq minutes. Croyez-moi, j'ai été dans l'opposition...

M. MASSOT.- C'est quoi, la vraie histoire ?

M. LE MAIRE.- Écoutez-moi, Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Je connais, je suis là à chaque fois que vous le racontez...

M. LE MAIRE.- Moi, j'ai été dans l'opposition, et j'avais...

M. MASSOT.- C'était il y a quarante ans.

M. LE MAIRE.- Non, pas quarante ans.

M. MASSOT.- Allez, trente-cinq ans. Vous étiez dans l'opposition il y a trente-cinq ans.

M. LE MAIRE.- Non, il y a trente ans.

M. MASSOT.- Vous êtes montés en cours de mandat précédant la première année.

M. LE MAIRE.- Non. Il y a trente ans, j'étais dans l'opposition, et mon prédécesseur me laissait cinq minutes.

M. MASSOT.- Faites tourner le chrono !

M. LE MAIRE.- J'étais obligé d'avoir un compteur pour savoir à quel moment il allait me couper la parole. Moi, ce n'est pas ce que je veux faire. Si un conseiller municipal veut parler, il peut parler. La seule chose que je lui demande, c'est de respecter le maire. Dès l'instant qu'il y a un respect du maire...

M. MASSOT.- En quoi les propos ont été infâmants ?

M. LE MAIRE.- ... qu'il n'y a pas des phrases ou des mots lâchés qui ne respectent pas la fonction de maire, j'appliquerai scrupuleusement le règlement.

Vous n'êtes pas insoumis, Monsieur MASSOT. Êtes-vous insoumis aux règles et insoumis à la loi ?

M. MASSOT.- Moi, je respecte les règlements. Je respecte les règlements parce que c'est un cadre démocratique dans lequel on peut s'exprimer et on peut parler de choses, mais là, votre façon d'opérer est d'attaquer personnellement et de vous retrancher...

M. LE MAIRE.- Mais non, je n'attaque personne !

M. MASSOT.- Je n'ai pas fini.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, je n'attaque personne.

M. MASSOT.- Pardon, je n'ai pas fini ma phrase...

M. LE MAIRE.- Je donne, avec l'expérience que j'ai, Monsieur MASSOT...

M. MASSOT.- Vous voyez ? Je n'ai pas fini ma phrase.

M. LE MAIRE.- Je donne simplement... Je réexplique ce qu'est un budget, comment il est voté...

M. MASSOT.- J'ai bien compris, comme cela fait trois fois que vous le dites...

M. LE MAIRE.- Oui, je suis obligé de le répéter, effectivement.

M. MASSOT.- Je n'arrive même pas à finir une phrase !

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas en réexpliquant les choses, en disant comment se passe un budget, comment il est voté, qu'est-ce qu'une DM, etc., que je vexé ou que je ne respecte pas un conseiller municipal. Non, pas du tout !

M. MASSOT.- Comme je n'ai pas tout à fait fini ma phrase...

M. LE MAIRE.- Moi, je conçois que l'on puisse avoir des lacunes en matière de budget quand on n'a pas été en fonction, etc.

M. MASSOT.- En l'occurrence, ce ne sont pas des lacunes, mais, comme je n'ai pas fini ma phrase...

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, vous êtes intervenu en Commission des Finances, l'administration était là et a établi le budget...

M. MASSOT.- Mais le sujet qui a été posé est politique.

M. LE MAIRE.- ... souvent, avant de voter un budget, vous dites toujours que vous remerciez l'administration pour tout le travail qu'elle a pu faire, etc. Quand vous êtes en Commission des Finances, l'administration peut vous répondre sur des points très techniques.

M. MASSOT.- Ce n'est pas technique. La démocratie à l'intérieur du Conseil et la légalité des décisions, ce n'est pas technique...

M. LE MAIRE.- Là, on m'a parlé de points techniques sur le budget. Sinon, le Conseil municipal n'est pas le reflet de ce que peuvent dire les élus et nous passons la parole à l'administration, qui répondra scrupuleusement ; chose que je ne veux pas.

Le Conseil municipal est une instance où les élus s'expriment, et je suis heureux que chacun puisse s'exprimer. En Commission des Finances, les élus posent des questions à l'administration pour demander des explications ou des modifications. Il peut y avoir des modifications. Très souvent, d'ailleurs, sur les délibérations que nous proposons en commission...

M. MASSOT.- Je n'ai pas fini ma phrase.

M. LE MAIRE.- ... il y a des modifications, et je dis que c'est très bien ! S'il y a une erreur, si une manière de dire est plus explicite, etc. Cela fait partie de la démocratie, et c'est pour cela que nous avons instauré ces commissions.

Mais pas en Conseil municipal. En Conseil municipal, vous pouvez dire que vous êtes contre parce que ceci ou cela, mais vous ne pouvez pas faire une énumération technique de « vous auriez dû faire cela », « vous n'avez pas fait cela », etc. Ce n'est pas possible.

M. MASSOT.- Ce n'est pas technique. Vous dire que vous soumettez au Conseil municipal des autorisations de budget sur des budgets qui n'ont pas été votés n'est pas technique, c'est politique et démocratique, c'est un sujet de fond. C'était le premier point.

Le deuxième point c'est que...

M. LE MAIRE.- Non, Monsieur MASSOT. On ne vous a pas entendu...

M. MASSOT.- Votre prédécesseur, celui avant BENISTI, parce que votre prédécesseur précédent était BENISTI, celui d'avant était BENISTI, celui d'encore avant était BENISTI, celui d'encore avant était BENISTI, et le prédécesseur au mandat précédent était...

M. LE MAIRE.- Vous voyez, avec M. MASSOT, cela dérape toujours ! Nous sommes là en train de parler tranquillement, puis, d'un seul coup, « plof » ! « Mon prédécesseur est BENISTI, mon prédécesseur est BENISTI »...

M. MASSOT.- Je n'ai pas fini. Votre prédécesseur limitait la parole à cinq minutes, ce qui n'était peut-être pas plus mal, parce que...

M. LE MAIRE.- Vous êtes à une demi-heure, maintenant.

M. MASSOT.- Je n'ai pas fini ma phrase, alors...

M. LE MAIRE.- Oui, vous mettez du temps pour expliquer.

M. MASSOT.- Cela vous aurait aussi permis d'être concis sur votre prise de parole en réponse à l'opposition.

M. LE MAIRE.- Très bien.

La VSJ, Monsieur MASSOT, qu'en pensez-vous ? Pensez-vous que nous ne devons pas leur donner la subvention ?

M. MASSOT.- Le sujet n'est pas là...

M. LE MAIRE.- C'est bien le sujet de la délibération.

M. MASSOT.- ... vous avez envie de dire ce que vous voulez, moi, je dis ce que je veux et où je veux.

M. LE MAIRE.- Je vous ai laissé parler complètement à côté de la délibération, mais le sujet, Monsieur MASSOT, c'est la délibération.

M. MASSOT.- Je dis ce que je veux. Ce que je vous dis...

M. LE MAIRE.- Non, vous ne dites pas ce que vous voulez.

M. MASSOT.- Si, c'est le principe.

M. LE MAIRE.- Le conseil municipal d'opposition s'exprime en fonction de l'ordre du jour, de la délibération que l'on vote.

M. MASSOT.- Ce n'est pas écrit dans le règlement.

M. LE MAIRE.- Non, Monsieur MASSOT, vous ne pouvez pas dire : « Je dis ce que je veux. »

M. MASSOT.- Si, à partir du moment où ce n'est ni diffamatoire ni infamant, je dis ce que je veux.

M. LE MAIRE.- Non, non. Vous n'êtes pas insoumis !

M. MASSOT.- Ce n'est pas le problème...

M. LE MAIRE.- Il faut vous soumettre aux règles et à la loi.

M. MASSOT.- Non, le cadre démocratique est ancré là-dedans. Donc, je finis...

M. LE MAIRE.- Si. Je sais que c'est dur, mais...

M. MASSOT.- J'ai le droit de finir de parler ?

M. LE MAIRE.- ... c'est comme cela. Vous avez entendu le ministre de l'Intérieur ? « De l'ordre, de l'ordre, de l'ordre » ! Il faut remettre tout cela avec beaucoup d'ordre.

M. MASSOT.- J'expliquais la démarche que vous avez eue...

M. LE MAIRE.- Non, nous ne vous écoutons plus, Monsieur MASSOT.

Je mets aux voix la délibération sur la VSJ.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Unanimité.

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 29 POUR, NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CINCET, M.AMARA, M.PHILIPPS)

N° 2024-09-05 - Subvention exceptionnelle - Compagnie de tir à l'arc

M. LE MAIRE.- Michel OUDINET, pour une subvention exceptionnelle à la Compagnie de tir à l'arc. Nous sommes très fiers donc elle a reçu toutes les équipes des pays qui concourraient aux Jeux olympiques, mais c'est la raison pour laquelle elle a eu un certain nombre de dépenses. Nous lui donnons donc une petite subvention.

M. OUDINET.- C'est effectivement cela, Monsieur le Maire.

Grâce à la qualité de ses infrastructures sportives, la ville de Villiers-sur-Marne a été labellisée « Terre de Jeux » pour les Jeux olympiques Paris 2024 et centre de préparation. Ainsi, le pas de tir à l'arc, qui répond aux normes internationales, a été sélectionné comme lieu d'entraînement pour les délégations étrangères, depuis les entraînements pour les derniers championnats du monde jusqu'à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques.

L'accueil de ces délégations étrangères, venues s'entraîner pendant plusieurs semaines, a notamment été possible grâce à l'engagement sans failles de la Compagnie de tir à l'arc, qui a mis des moyens d'accueil à disposition et a accompagné ces sportifs. De ce fait, elle a contribué activement au rayonnement de la ville de Villiers-sur-Marne. Cet engagement exceptionnel a d'ailleurs retenu l'attention de France 3 à l'occasion d'un reportage largement relayé sur ses antennes.

Afin de soutenir la Compagnie de tir à l'arc dans cette charge financière supplémentaire, il est proposé au Conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros.

Considérant la présentation du projet à la Commission des Finances du 17 septembre dernier,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros à la Compagnie de tir à l'arc dans le cadre de l'accueil des délégations étrangères ;

ARTICLE 2, DIT que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Merci beaucoup à la Compagnie de tir à l'arc.

M. LE MAIRE.- Absolument.

Je mets aux voix...

M.AMARA Je peux avoir la parole ?

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Unanimité.

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 30 POUR, NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CINCET, M.AMARA)

N° 2024-09-06 - Convention entre l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois et la Ville - Mise à disposition des locaux du musée Émile-Jean

M. LE MAIRE.- Madame FERRA-WILMIN, pour une convention entre l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois et la Ville pour la mise à disposition des locaux du musée Émile-Jean.

Mme FERRA-WILMIN.- Merci, Monsieur le Maire.

L'établissement territorial Paris Est Marne et Bois, le PEMB, exerce la compétence construction, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements culturels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs d'intérêt territorial. Par la délibération

du 25 juin 2018, le Conseil de territoire a déclaré d'intérêt territorial le musée Émile-Jean, fondé en 1973 par la Société historique de Villiers dans un édifice du XIX^e siècle. Le musée Émile-Jean est situé au 31, rue Louis-Lenoir. Le musée présente plusieurs salles de l'histoire de la ville dans un rez-de-chaussée, comprenant une grande salle d'exposition avec boiseries, une salle moyenne ancienne salle de classe, une salle de médiation et un bureau, ainsi qu'un 3^e étage comprenant le bureau avec l'archivage des documents.

La partie du bâtiment abritant le musée, bien qu'étant propriété de la Ville, est mise à disposition du PEMB pour l'exercice de la compétence qui lui a été transférée par la Ville, le PEMB détenant à ce titre toutes les prérogatives d'un occupant à titre gracieux. Les trois salles, le bureau, le rez-de-chaussée et le bureau du 3^e étage, comme je l'ai cité juste avant, comprennent en tout 115 mètres carrés pour l'un, 68 mètres carrés pour l'autre et 183 mètres carrés pour le dernier. Le reste du bâtiment, qui représente 239 mètres carrés, sera conservé par la Ville, à savoir le 1^{er} et le 2^e étage, avec une Micro-Folie et des activités culturelles.

Les collections présentées au rez-de-chaussée sont gérées par l'Association villiéraine historique et culturelle Guillaume-Budé, AVHEC Guillaume-Budé. Une convention sera établie entre l'EPT Paris Est Marne et Bois et ladite association.

La présente convention a pour objet de régler les conséquences attachées au transfert du musée Émile-Jean de Villiers-sur-Marne en tant qu'équipement reconnu d'intérêt territorial, et la répartition des obligations entre l'EPT PEMB et la commune de Villiers-sur-Marne. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition des locaux Émile-Jean, passée entre PEMB et la commune de Villiers-sur-Marne, et d'autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux du musée Émile-Jean de Villiers-sur-Marne ci-annexée entre la commune de Villiers-sur-Marne et les territoires ;

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous les textes s'y rapportant.

M. LE MAIRE.- Qui veut s'exprimer sur cette convention ?

M. AMARA.- Premièrement, vous ne m'avez pas donné la parole sur la première délibération, alors qu'il y avait une erreur et que nous voulions la faire rectifier. Deuxièmement, vous ne m'avez pas donné la parole sur la deuxième délibération, alors que nous voulions aussi faire un commentaire.

Je rappelle ici que le Conseil municipal n'est pas une chambre d'enregistrement, il doit laisser un espace à l'opposition.

M. LE MAIRE.- Monsieur AMARA, soit vous intervenez sur la convention avec le musée, soit, malheureusement, je passe à autre chose.

M. AMARA.- Je vous dis qu'il faut être très clair. Nous allons appliquer le règlement. Si vous voulez donner des leçons de droit, il n'y a pas de problème. À chaque fois que nous avons eu affaire à la justice, vous et moi, j'ai toujours gagné. D'accord ? C'est vous qui ne respectez pas la loi, ce n'est pas moi. Maintenant...

M. LE MAIRE.- D'accord. Allez...

M. AMARA.- Non, écoutez-moi !

M. LE MAIRE.- Monsieur AMARA...

M. AMARA.- Soit toutes les délibérations sautent parce qu'elles ne passeront pas le contrôle de légalité...

M. LE MAIRE.- Je n'ai rien fait.

M. AMARA.- Elles ne passeront pas au contrôle de légalité. Je vais les attaquer. Cela ne sert à rien. Nous faisons un Conseil municipal pour rien. À Champigny-sur-Marne...

M. LE MAIRE.- Qu'en est-il de la convention, Monsieur AMARA ?

M. AMARA.- Vous me redonnez la parole ?

M. LE MAIRE.- Je vous donne la parole sur la convention.

M. AMARA.- Dans ce cas... Non, mais, sinon, toutes les délibérations précédentes vont sauter. Il faut que nous nous mettions d'accord tout de suite.

M. LE MAIRE.- D'accord.

Mme CINCET.- Moi, je veux bien parler.

M. LE MAIRE.- Madame CINCET.

Mme CINCET.- Bonsoir. Je ne vais quand même pas me priver du plaisir de parler un peu de culture ce soir.

J'en profite pour dire que le musée est très beau. Félicitations, c'est un très beau travail, avec notamment une très belle salle d'exposition. Néanmoins, j'ai plusieurs réserves sur la Micro-Folie.

La Micro-Folie, c'est un musée numérique avec des grands écrans, des tablettes, etc., à l'heure où beaucoup de pays, notamment les plus avancés en matière pédagogique, font marche arrière sur la présence des écrans comme outil pédagogique dans les écoles. Toutes les familles luttent contre la présence des écrans à la maison. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce sujet ici.

Dans ce cadre, je ne suis pas sûre que, pour rentrer dans le domaine artistique, pour toucher l'expérience de l'art et la rencontre avec l'œuvre, que cela se fasse à travers un écran soit la meilleure des solutions. Je ne vais pas faire trop d'envolées lyriques, mais la Micro-Folie ne peut pas être une fin en soi. Il y aura une médiation, j'en ai discuté, je suis consciente que vous en êtes conscients, mais une médiation doit être de qualité, et cela a un coût. Pour cela, je ne sais pas quels sont vos plans.

Je finirai en disant : vive l'art et le spectacle vivant. Et, petite remarque pour ce soir, la démocratie a lieu dans le monde de la culture parce qu'on se rencontre et que des liens se créent.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je vais vous répondre sur la Micro-Folie.

Je partage votre avis sur les écrans et les jeunes actuellement, qui passent leur temps sur leur portable. J'ai sept petits-enfants, et la plupart du temps ils sont effectivement sur les portables. Justement, nous voulons faire venir ces enfants qui sont sur des portables, dont certains n'iront jamais dans les pays où il y a de magnifiques musées, parce que je veux absolument que ces enfants, qui n'ont quelquefois pas la chance ne serait-ce que de partir en vacances, puissent découvrir des pépites culturelles dans le monde entier. Comme nous n'avons pas véritablement les finances nécessaires pour les amener en avion dans ces différents musées, j'ai donc pensé que la meilleure des formules était cette Micro-Folie. De cette façon, lorsqu'ils entrent dans le musée Émile-Jean, ils pourront en même temps entrer dans le musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg ou du Prado à Madrid.

Voilà ma volonté. Cela n'a rien à voir avec les écrans, etc. Je partage totalement votre avis sur les enfants, même en bas âge, qui sont sur les portables, mais la Micro-Folie ce n'est pas cela. La Micro-Folie permet de voir ce que l'on ne peut pas voir parce que c'est trop loin, parce que c'est inaccessible, ou tout simplement parce que cela a un coût exorbitant. L'idée est de faire défiler tous les enfants de nos écoles dans toutes les expositions qui auront lieu au musée, par l'intermédiaire de cette Micro-Folie. Ce n'est pas moi qui ai inventé le concept de Micro-Folie, cela a commencé à Paris, mais je suis allé voir une très belle exposition de Manet grâce à cette Micro-Folie, et j'avais trouvé cela extraordinaire.

Comme le prétend la DRAC, la direction régionale des affaires culturelles, et sa responsable, c'est vrai que Villiers sera la seule ville en France où la Micro-Folie sera à l'intérieur d'un musée. Dans le musée, il y a donc le musée traditionnel, et j'ai confié la responsabilité à Mme ABRAHAM-THISSE de faire perdurer ce musée, de le faire vivre, elle l'a d'ailleurs dit dans son discours à l'inauguration, et la Micro-Folie, pour faire connaître ce que d'autant, que ce soit des jeunes ou des moins jeunes, n'auraient pas la possibilité de connaître : la culture à l'extérieur du territoire français.

Je reprends donc ce que vous avez dit : vive la culture ! D'ailleurs, dans mon texte de loi sur la prévention de la délinquance, la culture occupait une très grande place. Je l'avais mise après le sport, peut-être à tort, pensant que, dans le sport, un jeune a une manière de se défouler, etc., mais on peut se défouler également en allant voir des expositions, ou tout simplement en faisant de la musique.

Les salles du musée sont effectivement très belles, je vous remercie et je transmettrai vos félicitations à toute l'équipe qui a travaillé sur la réfection de ce musée. J'ai fait de temps en temps partie de ces réunions. Un très gros travail a été fait, aussi bien avec l'équipe culturelle de Villiers et sa maire adjointe, Florence, qu'avec les équipes du territoire.

Florence, voulez-vous dire un mot ?

Mme FERRA-WILMIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Madame CINCET, mais je suis quand même assez surprise. Effectivement, vous aviez indiqué que l'idée de la Micro-Folie vous plaisait beaucoup, et

vous l'avez répété ce soir au Conseil municipal, toutefois vous n'avez pas pris le soin de me dire que ces écrans vous posaient un problème.

Je pense qu'il y a deux sujets sur les écrans. Vous dites qu'ils sont ôtés dans les écoles, et cela me surprend énormément. Toutefois, cela laisse sous-entendre que les enseignants ne savent peut-être pas s'adapter, alors que pas du tout. La Micro-Folie est justement un outil pédagogique qui a pour enjeu la médiation numérique, qui sera développée dans la Micro-Folie, en partenariat avec les enseignants.

Le deuxième sujet, ce sont les écrans et les réseaux. Effectivement, les réseaux peuvent être problématiques, parce que les enfants « scrollent », y passent tout leur temps, des heures et des heures. Pas plus tard qu'il y a deux jours, une très belle émission a été diffusée sur ce sujet, un documentaire. Laisser sous-entendre que tous les écrans sont néfastes, je dirais que non, et ce documentaire était très riche en ce sens, à l'appui de beaucoup d'éléments et beaucoup d'expérience, que ce soit d'enfants ou d'adultes.

La Micro-Folie est ouverte à tous, cela veut dire qu'elle peut aussi être un outil contre la fracture numérique. Par exemple, certaines personnes d'un certain âge qui aimaient aller visiter des musées ou aimaient découvrir des choses n'ont peut-être plus la possibilité physiquement, et elles seront peut-être ravies d'aller à la Micro-Folie de Villiers-sur-Marne.

C'est donc un outil important, un outil de partage, un outil de vie, et si vous aviez été présente le deuxième soir, vous auriez pu constater qu'il y avait déjà un premier concert. Ce n'est pas un endroit où il n'y aura que des écrans pour avoir des écrans, c'est un endroit qui vivra, un nouvel espace culturel dans lequel il y a aura un espace scénique et un espace d'exposition. Vous avez pu le constater avec notre artiste CREY132, par exemple. Il y aura un espace de création, des spectacles, plein de choses. Ce ne sera pas exclusivement à l'appui des écrans.

Effectivement, dans son concept de la Villette, l'idée de la Micro-Folie était d'apporter la possibilité aux visiteurs de découvrir et d'ouvrir leur curiosité à des musées qu'ils n'avaient pas l'habitude de voir. Cela ne se substitue en aucun cas aux musées, cela invite des personnes qui pensaient que ce n'était peut-être pas fait pour elles, ou que ce n'était pas ou plus accessible, de passer la porte d'un musée ou du musée qui leur a plu parce que leur curiosité a été suscitée.

Bien sûr, c'est un outil qui doit être encadré, obligatoirement. Nous ne lâcherons pas les visiteurs dans les espaces de la Micro-Folie. Vous parlez de médiation, oui, nous avons déjà un animateur formé présent à la Micro-Folie. Vous avez dû sans doute l'apercevoir. Il sera là pour aider et accompagner.

La Micro-Folie est un concept général dans lequel on peut faire vivre et mettre énormément de choses. Nous pourrions aller jusqu'à y organiser un défilé de mode si nous le souhaitons. Nous pouvons y faire énormément de choses, c'est un nouveau lieu culturel.

M. LE MAIRE.- Qui est très « cozy », d'ailleurs.

Mme CINCET.- Je peux répondre ?

M. LE MAIRE.- Oui, Madame CINCET.

Mme CINCET.- Désolée, je n'étais pas là le premier soir pour les petits fours, etc., mais je suis venue le dimanche matin.

Vous ne m'avez pas bien comprise, Florence. Je trouve le musée et les espaces très intéressants, ils donnent envie de faire plein de choses, et je serais ravie qu'il y ait plein de choses. En revanche, la Micro-Folie reste un musée numérique. Je parle du musée numérique, de la Micro-Folie, je ne parle pas de tout ce que vous allez y faire, même si j'attends avec impatience toute votre programmation.

Il est certain que la surexposition aux écrans, quel que soit le contenu, est néfaste. La question n'est pas ce que vous mettez dans l'écran, si ce sont des jeux, des réseaux, etc. Dans tous les cas, c'est néfaste pour la réflexion cognitive, etc. Donc la France, qui est toujours en retard, est en train de se dire qu'elle va se numériser et mettre des écrans dans les écoles, alors que certains pays très avancés pédagogiquement, comme les pays du Nord, sont déjà en train de réaliser les dégâts de ces écrans et reviennent en arrière en les retirant des écoles.

Je dis simplement que ce n'est peut-être pas le moment d'enfoncer le clou avec les écrans. J'espère bien que ce ne sera qu'un outil et que vous n'allez pas laisser les élèves et les enfants devant, je vous indique juste mes méfiances.

Mme FERRA-WILMIN.- Effectivement, nous pouvons comprendre cette fameuse méfiance, mais c'est toujours la même chose, l'éducation face à l'écran se fait déjà à la maison, j'ai envie de dire. Elle commence là. Des foyers laissent de très, très

jeunes enfants devant les écrans, et les établissements scolaires en sont arrivés à demander que certains enfants laissent leurs écrans dans des casiers pour revenir à ce que nous faisons avant, en tout cas pour ma génération, c'est-à-dire que nous n'étions là que pour le professeur et ce que le professeur nous enseignait. Certains établissements en reviennent à cela.

Cela laisse entendre qu'il peut y avoir un débordement en ce qui concerne les écrans de la Micro-Folie, mais en aucun cas nous n'envisageons un débordement. Cela étant, l'informatique et le numérique entrent dans tous les champs et les domaines, vous le savez très bien. Ne me dites pas que vous n'avez pas de médecins, par exemple, qui font des téléconsultations. Excusez-moi du peu, mais même les médecins s'y sont mis. Cela n'a donc pas que du mauvais, et le concept pédagogique de la Micro-Folie est effectivement d'apporter cette curiosité à des œuvres auxquelles nous n'aurions pas nécessairement accès. C'est un très beau concept.

Mme CINCET.- J'ai hâte. Cependant, voir une œuvre d'art à travers un écran n'est de toute façon pas une rencontre artistique. C'est clair. Nous pouvons tourner autour du pot autant que vous le voulez, mais ce n'est pas voir une œuvre d'art, ce n'est pas ressentir l'œuvre d'art, la matière, le geste artistique. Je vais faire mes envolées lyriques si vous le voulez : tout le monde pense avoir rencontré *La Joconde* sans n'avoir jamais mis les pieds au Louvre. Ce n'est pas ressentir ce qu'a voulu faire l'artiste, tout le questionnement, tout le bouleversement.

Mme FERRA-WILMIN.- Les enseignants et les médiateurs seront justement là pour expliquer les œuvres en particulier. Encore une fois, c'est susciter l'intérêt de la personne qui pourra observer ces œuvres pour lui donner envie d'aller les voir en vrai. Vous n'avez pas tort concernant *La Joconde*, mais il n'empêche qu'au Louvre vous ne pouvez pas la toucher, elle est derrière une vitre, et en plus c'est une copie.

M. LE MAIRE.- Très bien. Nous n'arriverons pas à vous départager.

Florence, il vaut mieux effectivement faire en sorte de pouvoir aller voir un médecin que de lui parler sur un écran. Nous l'avons fait, mais heureusement cela n'a pas duré longtemps, maintenant nous avons assez de médecins pour toute la population. Le contact avec un médecin est quand même meilleur.

Je mets aux voix cette délibération de convention avec le territoire.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci de cette unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR.

N° 2024-09-07 - Convention de partenariat entre la ville et l'association Cultures du Cœur en Val-de-Marne

M. LE MAIRE.- Toujours Florence, pour une convention de partenariat entre la Ville et l'association Cultures du Cœur en Val-de-Marne.

Mme FERRA-WILMIN.- Merci.

Cultures du Cœur est un réseau national qui permet l'égal accès de toutes et tous aux pratiques culturelles et de loisirs grâce à un réseau de partenaires. L'association joue un rôle d'interface entre le secteur culturel et le domaine social. Pour cela, les structures culturelles s'engagent à mettre à disposition des invitations pour des événements qu'elles organisent : théâtre, cinéma, danse, concerts, expositions, et j'en passe. Les réseaux sociaux proposent ensuite ces places à leur public en difficulté en s'engageant également à mener une action de sensibilisation à la culture.

Par la mise en place d'une convention avec l'association Cultures du Cœur en Val-de-Marne, la Ville de Villiers-sur-Marne participe à lutter contre toutes les formes d'exclusion en œuvrant pour faciliter l'accès à la culture. La Ville poursuit aussi son objectif de lien social, de vivre-ensemble et d'autonomie des personnes. À ce titre, il est proposé au Conseil municipal l'adoption d'une convention entre l'association Cultures du Cœur en Val-de-Marne et la Ville de Villiers-sur-Marne. Cette convention engage les deux parties sur la gratuité des actions culturelles, les modalités d'organisation d'une sortie via une structure éducative et via une structure sociale, la mise en place d'actions de médiation culturelle, et la sensibilisation des publics aux règles fixées par le lieu d'accueil tel que le respect des horaires, des places attribuées, etc.

Considérant que Cultures du Cœur est un réseau national qui permet l'égal accès à toutes et tous aux pratiques culturelles et de loisirs grâce à un réseau de partenariats ;

Considérant que l'association joue un rôle d'interface entre le secteur culturel et le domaine social ;

Considérant qu'avec la mise en place d'une convention avec l'association Cultures du Cœur en Val-de-Marne la Ville de Villiers-sur-Marne participe à la lutte contre toutes les formes d'exclusion en œuvrant pour faciliter l'accès à la culture ;

Considérant la présentation du projet en Commission Culture, mémoire et événementiel, réunie le 17 septembre 2024 ;

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, **APPROUVE** la convention de partenariat entre l'association et la Ville ayant pour objectif de régler les modalités de l'organisation et des actions culturelles ;

ARTICLE 2, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention visée à l'article 1, ainsi que tout document s'y rapportant ;

ARTICLE 3, **AUTORISE** M. le Maire à proposer dix places de spectacle selon une liste établie par la direction des affaires culturelles, **AUTORISE** M. le Maire à proposer dix places de cinéma un dimanche par mois sur une séance à définir.

M. LE MAIRE.- Pas d'avis contraires pour cette délibération ?

Unanimité.

Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR.

N° 2024-09-08 - Nouvelle dénomination de la maison d'accueil sise 7ter, rue Adrien-Mentienne : « Maison d'accueil - Les Oliviers »

M. LE MAIRE.- Monique FACCHINI, pour la nouvelle dénomination de la maison d'accueil sise 7ter, rue Adrien-Mentienne, « Maison d'accueil - Les Oliviers ».

Mme FACCHINI.- Merci, Monsieur le Maire.

Le CCAS occupe depuis quelques années un local situé au 7ter, rue Adrien-Mentienne, près du centre de soin. Ce local accueille depuis quelques années un grand nombre de Villiérais en grande difficulté pour leur permettre d'accéder à un repas chaud et de bénéficier d'une douche. Ils ont aussi la possibilité de laver leur linge. Toutefois,

l'essentiel est de recréer le lien social et de favoriser ainsi l'entraide entre les bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle un agent du CCAS reste toujours présent avec eux. Ce local a été nommé « Maison d'accueil villiéraine » afin de mettre en relief l'esprit d'ouverture du lieu.

Depuis la fin de l'année 2022, à la demande de la municipalité, cette maison a vocation à devenir, en plus de son activité actuelle, un lieu-ressources pour les aidants qui viennent en aide de manière régulière et fréquente à titre non professionnel pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie. Elle y développe des actions d'information, des permanences, des temps d'échange ou de répit, ainsi que toute autre action permettant aux usagers qui s'y présentent de trouver une écoute attentive, un relais, un temps de repos.

Afin de faciliter l'identification du lieu, un nom a été choisi, porteur symboliquement d'espérance et de paix. Eu égard aux objectifs de la structure, il est proposé au Conseil municipal de dénommer ce local, situé au 7, rue Adrien-Mentienne, la maison d'accueil Les Oliviers.

Considérant la présentation de ce projet à la Commission des Affaires sociales du 18 septembre 2014,

Le Conseil municipal,

ARTICLE UNIQUE, DÉCIDE de dénommer ce local « Maison d'accueil - Les Oliviers ».

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT ?

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, où sont les oliviers ?

M. LE MAIRE.- Pardon ?

M. MASSOT.- Ils sont où, les oliviers ? La question est courte et compréhensible.

Mme FACCHINI.- Et les raisins bleus, ils sont où ?

(Rires.)

M. MASSOT.- Non, mais, c'est intéressant de regarder les dénominations que vous proposez. « Les oliviers », pourquoi pas les chênes ?

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas nous qui l'avons proposé.

M. MASSOT.- Pardon, mais je n'ai pas tout à fait fini.

M. LE MAIRE.- Je vous le précise. « Vous proposez », mais ce n'est pas nous qui avons proposé. Nous sommes le reflet de ce que les utilisateurs de cette maison nous ont demandé, et j'ai accepté de le présenter au Conseil municipal.

M. MASSOT.- Même sur un point standard, je n'arrive même pas à aller au bout.

M. LE MAIRE.- Je voulais simplement vous le dire.

M. MASSOT.- La délibération, c'est vous qui la proposez, même si vous vous en faites le relais.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est ce que je viens de dire.

M. MASSOT.- Même si vous êtes le relais d'une position autre, à partir du moment où vous la proposez, c'est la vôtre. Vous nous proposez donc la dénomination « Les Oliviers ». Très bien. Les « Raisins bleus », c'est privé. Vous faites aussi des logos où il y a la Marne, alors qu'elle ne circule pas à Villiers, et où il y a de la verdure, alors que nous n'en avons pas beaucoup. Je crois que c'est assez symbolique d'une forme de déconnexion, et je voudrais vous appeler à réfléchir sur ce point.

J'aimerais qu'à un moment nous puissions nous reconnecter à la réalité des Villiéraises et des Villiérais et de ce qu'ils voient au quotidien. Ils ne voient pas la Marne, ils ne voient pas des oliviers. C'est un peu dommage de vouloir présenter une ville qui n'est pas ce qu'elle est aujourd'hui. Elle a des qualités, mais pas tout à fait celles que vous présentez. C'est dommage, notamment parce que c'est vous qui devriez porter la réalité de la ville, vous en féliciter. Au contraire, vous portez autre chose. Je le regrette.

Dans l'absolu, c'est très bien « les oliviers », mais je voulais prendre ce temps pour que nous réfléchissions ensemble à l'image que vous voulez porter de la ville, à sa réalité, et à la déconnexion entre les deux.

Merci.

M. LE MAIRE.- Nous allons essayer de vous reconnecter, Monsieur MASSOT. Je répète ce que je viens de vous dire : cette dénomination est une proposition de ceux qui utilisent cette maison et de ceux qui la font vivre. Je n'ai absolument rien fait. D'ailleurs, je ne pense pas que Monique non plus soit intervenue dans ce choix.

Ils nous ont fait cette proposition. Nous aurions pu leur dire : « Attendez, vous dites "les oliviers", mais il n'y a pas d'oliviers. » Nous aurions pu faire comme vous, mais, pour moi, c'est une question de respect de la vie humaine de ces personnes, qui sont

en grande difficulté. Elles font une proposition, peu importe, je ne cherche pas à savoir si elle est déconnectée de la réalité parce qu'il n'y a pas d'oliviers à Villiers, etc. Ils ont voulu, « nous aimerions que notre maison s'appelle "Les Oliviers" », et nous avons dit oui. C'est aussi simple que cela, Monsieur MASSOT, il ne faut pas aller chercher des choses compliquées.

Pour l'histoire de la Marne, je vais « élever le débat », comme on dit : si vous regardez Villiers-sur-Marne, la ville est au centre d'une des boucles de la Marne...

M. MASSOT.- Il n'y a pas la Marne.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas qu'il y a la Marne, c'est que nous sommes au centre d'une des boucles de la Marne. Tout Villiérais peut aller rapidement sur les bords de Marne, soit par Noisy, soit par Bry, soit par Champigny. Nous sommes au cœur d'une des boucles de la Marne. C'est la raison pour laquelle nous l'avons mise sur le logo. C'est tout.

M. MASSOT.- Nous sommes donc bien d'accord que nous avons un logo pour la ville avec la Marne alors qu'il n'y a pas la Marne à Villiers.

M. LE MAIRE.- Ce logo a été fait par des sociétés spécialisées dans les logos. Effectivement, j'ai eu la même réaction que vous, mais ils m'ont expliqué que, quand on regarde sur la carte, Villiers-sur-Marne est au centre d'une des boucles de la Marne. L'autre boucle, qui va dans l'autre sens, inclut totalement Saint-Maur. Je leur ai dit : « Effectivement, vous avez raison. » Nous aurions pu refuser parce que nous n'avons pas la Marne, etc., mais j'ai pensé que leur explication était sensée.

C'est vrai que c'est la raison pour laquelle nous nous appelons Villiers-sur-Marne. Ce n'est pas, comme on peut l'entendre, parce que nous avons la Marne en dessous. C'est totalement faux. Les historiens, d'ailleurs, le disent à chaque fois que quelqu'un leur dit que c'est parce que nous avons de la Marne en dessous : « Non, pas du tout, c'est parce que vous êtes au centre de la Marne. »

Je mets aux voix « Les Oliviers ».

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Tout le monde est pour. Merci pour eux d'avoir accepté à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR.

N° 2024-09-09 - Signature du contrat Engagements quartiers 2030

M. LE MAIRE.- François LELIEVRE, pour la signature du contrat Engagements quartiers 2030.

M. LELIEVRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis le 1^{er} janvier 2024, le contrat Engagements quartiers 2030 succède au contrat de ville qui courait de 2015 à 2023 et est le dispositif principal de la politique de la Ville. Ce nouveau contrat poursuit et intensifie les objectifs de réduction des écarts entre les quartiers défavorisés et le reste de l'unité urbaine, communes, territoire Paris Est Marne et Bois, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Le contrat Engagements quartiers 2030 sera signé entre l'État, le territoire Paris Est Marne et Bois, ainsi que les autres signataires pour être décliné dans sa mise en œuvre à l'échelle communale. Dans l'attente de la signature du contrat, un accord-cadre entre l'État et le territoire Paris Est Marne et Bois a été signé en mars 2023 pour les financements des actions 2024.

En termes de méthodologie de réponse à l'exigence de co-construction de ce contrat avec les habitants des quartiers prioritaires, une large concertation a guidé toutes les phases d'élaboration du présent contrat. Elle a réuni sous différents formats et sur la base de différentes méthodes tous les partenaires, les acteurs locaux, une partie des habitants. Les résultats de ce travail ont été croisés à ceux issus de l'évaluation du contrat ville 2015-2023, aux orientations de l'État, ainsi qu'à celles du territoire Paris Est Marne et Bois, sur la base d'une nouvelle géographie prioritaire pour bâtir ce contrat pour une durée de six ans, allant de 2024 à 2030.

Le quartier prioritaire les Portes de Paris - les Hautes Noues, quartier historique de la politique de la ville à Villiers-sur-Marne, se voit élargi par un décret de 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la ville dans les départements métropolitains. Depuis

2015, la zone prioritaire concerne la cité des Hautes Noues, la résidence Notre Cottage, la copropriété route de Bry, la ZAC Curie, la résidence la Sablière, les foyers Adoma, et la Croix-Rouge. À compter du 1^{er} janvier 2024, il s'élargit et concerne aussi deux résidences au 7-9, boulevard Friedberg et au 5-7, allée de Derrière-les-Jardins, une résidence au 1-3, Pierre-Mendès-France, une résidence au 1, rue Léon-Bourgeois et au 12-14, boulevard Joséphine-Baker, trois résidences privées sises 1, rue Théophile-Gautier, 5, chemin des Basses-Noues et 5, rue Albert-Schweitzer.

À l'échelle locale, ce contrat s'appuie sur trois axes prioritaires : l'éducation, la parentalité, l'emploi et l'insertion, et l'accès aux droits. Afin d'assurer la mise en place des actions relevant de ces trois priorités, la Ville bénéficie d'aides des différents partenaires, notamment l'État, le Département du Val-de-Marne et la Région Île-de-France. L'équipe projet « politique de la Ville », basée à Villiers-sur-Marne et rattachée à la direction de la cohésion sociale de Paris Est Marne et Bois depuis le 1^{er} avril 2023, assure la mise en œuvre et l'animation du nouveau contrat.

C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal d'approuver le contrat Engagements quartiers 2030, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat Engagements quartiers 2030.

Vu les lois, circulaires et décrets y relatifs,

Considérant que, depuis le 1^{er} janvier 2024, le contrat Engagements quartiers 2030 succède au contrat de ville ;

Considérant que, dans l'attente de la signature du contrat Engagements quartiers 2030, un accord-cadre entre l'État et Paris Est Marne et Bois a été signé en mars 2023 pour les financements des actions 2024 ;

Considérant que, en termes de méthodologie et de réponse à l'exigence de co-construction avec les habitants des quartiers prioritaires, une large concertation a guidé toutes les phases d'élaboration du présent contrat ;

Considérant que le quartier prioritaire – je ne répète pas ses différentes composantes – a été élargi au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que, à l'échelle locale, ce contrat s'appuie sur trois axes prioritaires, à savoir l'éducation, la parentalité, l'emploi et l'insertion, ainsi que l'accès aux droits ;

Considérant, enfin, la présentation du projet en Commission des Affaires sociales, politique de la ville, séniors et santé, réunie le 18 septembre 2024 ;

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, **APPROUVE** le contrat Engagements quartiers 2030,

ARTICLE 2, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat Engagements quartiers 2030.

M. LE MAIRE.- Merci, François.

Vous avez deux documents, la déclinaison villiéraine du contrat de ville et une synthèse de cette déclinaison, que j'ai demandée. Je pense que vous les avez tous eus en même temps que la délibération.

Monsieur AMARA ?

M. AMARA.- Le contrat Engagements quartiers est le nouveau nom donné au dispositif politique de la ville. Il s'agit, vous le savez, d'une série d'actions menées par l'État pour soutenir les quartiers dits sensibles ou prioritaires pour réduire les inégalités sociales entre nos territoires. Cependant, pour des raisons qui appartiennent à l'État, la nouvelle géographie de ces quartiers prioritaires, bien qu'élargie sur notre ville, n'inclut pas certains secteurs, qui, pourtant, rencontrent des difficultés reconnues par tous. Je pense ici au quartier des Nangues, des Boutareines, des Acacias, ou encore la résidence Rodin.

En tant qu' élu, je ne vais pas chercher des coupables ou des responsables pour ces choix, je prends acte de cette nouvelle géographie prioritaire et des décisions prises au niveau national. Cependant, rien ne nous empêche d'élaborer à notre niveau, au niveau communal, un projet global pour ces territoires oubliés, un « mini-contrat Engagements quartiers », un projet qui prenne en compte la situation actuelle et qui apporte des réponses concrètes. Bien qu'il n'y aura pas de financements spécifiques alloués par l'État au titre de la politique de la Ville, nous avons la possibilité de faire appel à d'autres ressources, notamment les enveloppes de droit commun de l'État, de la Région, du Département ou encore des bailleurs sociaux. Pour que ce projet soit efficace, il faut que la Ville s'engage pleinement. Cela implique de mobiliser nos élus, nos acteurs locaux, et de flécher une partie de notre budget communal pour soutenir ces initiatives. Nous

devons également être à l'affût des appels à projets qui pourraient bénéficier à ces quartiers.

J'anticipe déjà les remarques sur l'ouverture de la maison des Nangles en 2016, et je tiens à être clair. Il serait peu sérieux de faire reposer sur cette seule petite structure l'ensemble des enjeux sociaux sur tous ces quartiers. Les défis auxquels nous faisons face sont nombreux : soutien aux familles pour le paiement des factures, pour l'accès aux droits, pour l'accès à la cantine, pour la réussite éducative, pour l'accompagnement vers l'emploi, pour la tranquillité, pour un cadre de vie, pour la santé... Bref, ces enjeux nécessitent l'engagement total de notre collectivité.

Pour avancer de manière sérieuse, il faut d'abord un diagnostic précis et détaillé, un diagnostic que nous financerons et qui nous permettra d'affiner nos données sur des domaines tels que l'éducation, l'emploi, la sécurité, le logement, le stationnement et la santé. Ce n'est qu'avec des informations solides que nous pourrons apporter une véritable réponse aux besoins de nos quartiers, une réponse réfléchie, fondée sur des faits, et non une solution improvisée.

Je propose donc que notre assemblée s'engage dès aujourd'hui à écrire un projet global, un « mini contrat Engagements quartiers » pour ces quartiers oubliés de la nouvelle carte des priorités, un projet qui mobilise les ressources dont nous disposons, nos services municipaux et nos associations pour mettre en place une véritable politique de cohésion sociale. La Ville doit se donner les moyens d'agir.

M. LE MAIRE.- Il y a plusieurs choses dans ce que vous avez dit, Monsieur AMARA.

D'abord, « les actions menées par l'État ». Ces actions ne sont pas menées par l'État, elles sont menées par les équipes de la Ville, financées par l'État, entre autres. Ce sont des actions menées par toutes les équipes, nous avons la chance d'avoir de très bonnes équipes au sein de la Ville, que nous menons à l'égard de la population, et qui sont financées par l'État, mais pas seulement. Dans votre intervention, vous ne parlez pas de tous les autres partenaires, comme le Département, notamment dans sa mission première, qui est la protection infantile, ou d'autres actions dans le cadre du contrat de ville, que l'on appellera maintenant « Engagements quartiers 2030 ». Je ne sais pas si le nouveau ministre changera encore son nom, chaque ministre le fait à chaque fois, mais

j'appelle cela la politique de la ville, qui est maintenant une mission devant être menée par le territoire.

La Chambre régionale des comptes nous avait dit que c'était le territoire, etc., j'ai tenu jusque-là. Le personnel des politiques de la ville est donc transféré au territoire, mais j'ai pu obtenir l'engagement que l'équipe reste à Villiers et agisse sur Villiers. Voilà. Ils participent aussi aux réunions des autres villes du territoire, notamment Fontenay-sous-Bois et Champigny, ainsi qu'une toute petite partie de Saint-Maur. Il y a effectivement des réunions communes, et je dirais que bon nombre des villes qui sont avec nous apprennent beaucoup de la politique de la ville menée aujourd'hui à Villiers.

Il y a plus de cent pages dans ce rapport. Cela montre le nombre d'actions très spécifiques que nous pouvons faire, comme l'a très bien rappelé François. Il y avait des territoires attenants au quartier des Hautes Noues qui n'étaient pas politique de la ville. Après des années à le demander, nous avons réussi à avoir l'acceptation de l'État pour inclure dans les territoires politique de la ville tous les territoires attenants. Nous l'avons demandé pour les Nangues, évidemment, en disant que nous avons besoin de financements, mais ils nous ont dit que, pour l'instant, ils ne peuvent pas prendre le territoire des Nangues. C'est actuellement à l'étude dans les services de la préfecture. À chaque fois que nous présentions nos actions sur le territoire des Noues, nous demandions évidemment l'extension aux territoires attenants, notamment dans les Nangues.

En ce qui concerne les autres quartiers, je dirais qu'il faut le faire étape par étape. Je vous parle souvent de désengagement de l'État, mais c'est un point où nous n'avons pas assez d'engagements de sa part. D'ailleurs, quand je dis que l'État finance, il finance malheureusement très peu, les autres partenaires financent parfois beaucoup plus que l'État, notamment le territoire, qui nous suit sur bon nombre d'opérations. Je pense par exemple à l'opération qui commencera bientôt sur le terrain que nous allons faire à côté du parc, le city stade : il a été financé à 80 % par l'ensemble de nos partenaires.

C'est ce que nous voudrions également faire dans les Nangues, sur les terrains que nous avons. Nous avons déjà fait quelques réunions avec les jeunes, parce que nous avons décentralisé l'espace jeunesse, que l'on appelle Dubroca, qui se trouve dans le quartier des Nangues. Ce sont déjà nos premières actions à l'égard de la jeunesse dans ce quartier, qui permettent d'ailleurs d'occuper un grand nombre de jeunes, notamment le soir, pour

qu'ils ne perturbent pas la quiétude du quartier. Cela fonctionne bien. Nous avons des animateurs, des éducateurs, des médiateurs, qui font un travail formidable sur le terrain. Toutefois, nous voulons aller au-delà, et nous voudrions justement essayer de faire un autre city stade dans les Nangues.

Vous avez raison de le dire, malheureusement, l'État devrait nous accorder cette première extension. Ensuite, nous verrons pour les Boutareines et les autres quartiers, si l'État veut décentraliser ces actions, et pas essentiellement à partir des Hautes Noues, même s'il y a un besoin très important dans les Hautes Noues.

Y a-t-il une autre intervention ? Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Permettez-moi. Je ne comprends pas votre réponse. Vous dites que vous avez demandé à l'État d'ajouter d'autres quartiers à nos quartiers prioritaires de la ville, mais cela ne se passe pas de cette façon. Les quartiers prioritaires de la ville sont définis par l'INSEE sur des carrés de 400 mètres de large, je crois, dans lequel ils évaluent...

M. LE MAIRE.- Non.

M. MASSOT.- J'ai la définition de l'INSEE sous la main. Vous me direz « non » parce qu'il faut absolument que vous ayez raison, mais, dans la réalité, ce n'est pas ce qu'il se passe. L'État définit des carrés de 400 mètres de large, dans lesquels ils regardent la richesse... C'est l'INSEE, en plus, ce n'est même pas l'État. Je sais que vous avez un contentieux historique avec l'INSEE, mais ils ne disent pas que ce sont des personnes brillantissimes et ils répartissent les choses.

Ils définissent donc les carrés dans lesquels il y a des quartiers prioritaires parce que la pauvreté y est plus importante qu'ailleurs. Ce sont ces carrés qui définissent les quartiers prioritaires. On ne dit pas « tiens, je vais rajouter un quartier, parce que j'en ai envie », ou « je vais en enlever un autre », c'est simplement une définition qui nous dépasse, qui vous dépasse, sur ce qu'est un quartier prioritaire de la ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, il y a des choses vraies et il y a des choses fausses. Les 400 mètres autour du quartier...

M. MASSOT.- Ce n'est pas autour, ce sont des carrés de 400 mètres de large.

M. LE MAIRE.- Non, ces 400 mètres autour des quartiers prioritaires font partie de la politique de financement du logement social. Ensuite, vous dites que ce n'est pas nous qui décidons, mais si. La preuve, l'État a accepté ce que nous lui avons proposé.

M. MASSOT.- Écoutez, j'ai ici la définition...

M. LE MAIRE.- Non. L'État a accepté ce que nous lui avons proposé. Nous lui avons dit que nous voulions élargir ce périmètre, car certains quartiers attenants au quartier des Hautes Noues ont les mêmes problématiques, et il l'a accepté. Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à un fonctionnaire de la préfecture qui s'appelle M. PASTOR, qui a fait un travail remarquable. N'est-ce pas, François ? Il était avec nous presque toutes les semaines, il a préparé cette demande et il a été notre principal avocat auprès de la préfète et du préfet de Région pour que ce soit accepté. Il n'a pas réussi à avoir les Nangues, où il était de temps en temps, mais nous pouvons estimer que c'est un premier pas.

À mon avis, M. AMARA a raison de le dire, il faut absolument que les Nangues fassent partie du même dispositif, avec les mêmes financements, parce que ce sont des logements sociaux, c'est une population qui souffre, qu'il faut continuer à aider. François parlait des problèmes d'éducation et des problèmes de parentalité, nous avons quand même des futures mères qui viennent dans ces cours de parentalité. Elles n'ont même pas encore eu d'enfants, mais elles suivent ces cours de parentalité parce qu'elles ne veulent pas faire d'erreurs dans l'éducation de leurs enfants.

C'est aussi la base de l'Escale, puisque « Escale » veut dire « espace socioculturel et d'aide à l'emploi ». J'ai toujours mêlé les problèmes sociaux ou socioéducatifs à l'emploi. Quand un jeune arrive à être aidé au départ et à avoir accès à l'emploi, il crée ensuite une famille, il sort véritablement complètement de l'errance ou de la délinquance.

Nous avons mis en place beaucoup de choses. Je voudrais rendre hommage au président du tribunal de grande instance, qui a beaucoup travaillé avec nous et qui est venu sur place avec moi pour faire des réunions avec des jeunes. L'accès aux droits est extrêmement important, de part et d'autre, c'est-à-dire expliquer réellement la loi d'un côté ou de l'autre. À mon avis, c'est une action tout aussi importante que la parentalité, que nous avons tant développée pendant des années à l'Escale.

Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Je ne conteste pas qu'il faille faire des choses, je conteste juste ce que vous dites, « nous allons décider ». Non, ce n'est pas vous qui décidez. Ce n'est pas grave, ce n'est simplement pas vous qui décidez. Vous pouvez décider d'avoir des actions sur un certain nombre de quartiers, il n'y en a pas assez...

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas dit que c'était moi qui décidais.

M. MASSOT.- Vous ne pouvez pas décider quels sont les quartiers qui sont quartiers prioritaires de la ville, mais je ne vais pas avancer plus loin. Cela ne sert à rien, nous n'arriverons pas à dialoguer.

En revanche, je voulais que tout le monde au sein du Conseil puisse noter la définition que vous portiez et l'intérêt que vous portiez aux modalités de développement de ces quartiers. Vous dites qu'il faut y associer la parentalité, etc., mais cela marque une vision très conservatrice de la société et des actions qu'il faut mener pour les développer. Nous l'avons dit tout à l'heure sur le budget, nous ne sommes pas d'accord avec la politique que vous menez, mais parce que nous n'avons pas la même vision de la société. Nous, nous prônons une vision émancipatrice, une vision où chacun peut prendre ses responsabilités, pas simplement où les mères s'occupent de la parentalité et où le foyer est stabilisé le jour où l'homme a un emploi.

Je voulais quand même que nous ayons à un moment ou à un autre ces échanges, ces débats, parce que ce sont des visions vraiment différentes de la société, de l'égalité dans la société, et du travail que doit mener la municipalité pour rétablir cette égalité et aider les Villiéraines et les Villiérains.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous reprends simplement : je n'ai jamais dit que j'avais décidé, j'ai demandé pour que l'État décide. Voilà. Ne dites pas « ce n'est pas vous qui allez décider », etc., Monsieur MASSOT, et ne faites pas celui qui n'a pas compris.

J'ai donc une vision très conservatrice de la société ? Écoutez, si toutes les actions réparties dans les 101 pages de ce rapport sont le reflet d'un conservatisme de la société, d'accord, je suis un conservateur. Lisez d'abord toutes les actions qui sont menées.

Ensuite, oui, je reste persuadé que si nous faisons tout pour qu'un jeune ait un emploi, le jour où il en a un, il gagne une certaine stabilité, et quelquefois il est sauvé. Nous pouvons l'aider par la suite, etc. Moi, je suis très heureux lorsque cela arrive à des

jeunes que nous suivons. Nous avons beaucoup de partenaires à l'extérieur, nous travaillons beaucoup avec Ikea, avec Bricorama, avec des entreprises du secteur I de Marne-la-Vallée, qui prennent nos jeunes une fois qu'ils sont assez mûrs pour véritablement se présenter dans une entreprise, respecter les horaires, etc. C'est tout un cadre, évidemment. C'est l'objet même du concept de l'Escale.

Au début, quand je suis devenu maire, j'ai fait l'erreur d'envoyer ces jeunes à Ikea en leur disant « maintenant, vous allez à Ikea, j'ai négocié, vous avez des postes », etc. Cela a été mon erreur, et j'ai compris que, avant d'envoyer ces jeunes dans une entreprise, il faut tout recommencer depuis le départ. Malheureusement, il y a très souvent un manque d'accompagnement et d'éducation des parents, d'où cette notion de parentalité. Il n'y a pas de honte, quand on n'a jamais eu d'enfants, à vouloir savoir comment se comporter avec ses enfants, au contraire. Marcel RUFO, dont j'ai lu tous les livres, et je vous engage d'ailleurs à les lire, Monsieur MASSOT, explique les comportements des parents vis-à-vis des enfants. Il y a des choses auxquelles nous n'aurions jamais pensé, les uns et les autres, parce que, moi qui ai eu trois enfants, ce ne sont pas des choses que je faisais.

Le fait de faire ces cours de parentalité apporte donc énormément aux parents, pour ne pas faire des erreurs parce qu'on ne sait pas comment éduquer des enfants. C'est une très bonne chose, et nous continuerons. Comme je l'ai dit, nous voyons maintenant des futures mères qui viennent à ces cours de parentalité, et je trouve cela formidable.

Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Brièvement, je ne voulais pas réagir à ce que vous avez dit, mais je suis obligé de le faire quand même. Il faut aussi revoir l'éducation quand il y a des délinquants en col blanc, pour voir ce qui n'allait pas dans leur éducation. Quand quelqu'un commet un délit, un acte délictueux, c'est une responsabilité partagée. Je note que nous avons souvent cette approche de renvoyer la responsabilité aux parents et à l'éducation pour un certain type de délinquance, mais pas quand cela touche un autre. Je referme la parenthèse.

Je reviens sur la délibération et mon intervention. Je pense que cela peut vous mettre d'accord, je vais essayer de faire la synthèse. Effectivement, vous n'êtes pas des décideurs, c'est l'État qui choisit *in fine*. Néanmoins, nous pouvons effectivement faire la

demande, mais pour cela il faut effectuer un travail, qui doit se faire au moment où la carte de politique de la ville de l'État se met à jour. Dans un premier temps, nous devons établir un diagnostic.

Je reviens sur ma question. Même si dans votre prise de parole – je ne vais pas dire réponse, puisque vous ne m'avez pas répondu – je peux être globalement d'accord avec vous sur les Nangues, sur les Boutareines ou autres, je reviens sur l'idée que, dans l'intervalle, en attendant que la carte soit remise à jour, nous pouvons commencer à élaborer un diagnostic. C'était ma question. Je le demande solennellement à tous les conseillers municipaux, tous mes collègues : pouvons-nous prendre cet engagement ?

Ce diagnostic, comme je vous l'ai dit, permettrait d'élaborer ce que j'ai appelé un « mini-contrat Engagements quartiers ». Même si ces quartiers ne figurent pas dans la liste politique de la ville, comment la Ville est-elle prête à se mobiliser et à allouer des moyens pour agir en ce sens ? Avec une vraie feuille de route, un vrai cahier des charges, en attendant que, peut-être, potentiellement, ces quartiers soient intégrés dans le dispositif politique de la ville. C'était cela, le sens de ma question.

Je finis mon intervention. Vous me dites que, non, l'État n'agit pas. En fait, l'État n'est pas un être humain. Quand l'État agit, il alloue des moyens via le budget, tout comme la Ville. Quand elle agit, la Ville alloue des moyens. Voyez-vous ce que je veux dire ? Aussi, quand je dis que c'est une série d'actions menées par l'État, c'est dans le sens que ces dispositifs accompagnent des structures qui peuvent être municipales, associatives ou autres. Je referme cette parenthèse.

Si vous pouviez répondre à cette question, je la pose solennellement. Sommes-nous prêts à constituer ce travail, c'est-à-dire à poser un mini-contrat Engagements quartiers à notre échelle, à l'échelle communale ? Je dis « mini » parce que, étant donné que ce n'est pas dans la politique de la ville, cela demande un travail considérable.

M. LE MAIRE.- Tout contrat de ville est rédigé à partir d'un diagnostic. Nous ne faisons pas un contrat de ville simplement en proposant des idées de ce que nous pourrions faire, nous le faisons d'abord à partir d'un diagnostic sur ce qui ne va pas, sur les raisons qui expliquent qu'il y ait tant de problèmes dans telle situation, etc. Un travail considérable de diagnostic est justement mené avant le début du commencement de la rédaction d'un contrat de ville.

M. AMARA.- Vous parlez du contrat de ville actuel, qui concerne le quartier des Hautes Noues et Portes de Paris. Moi, je vous parle des autres quartiers, les Nangues, les Boutareines, les Acacias et la résidence Rodin, étant donné que nous n'avons pas encore fait cette demande, puisqu'il faut faire une demande officielle, mais pour faire cette demande officielle, il faut amener des éléments collectés, et à ce jour aucun diagnostic n'a été fait. Souvent, même, c'est...

M. LE MAIRE.- Pour les Boutareines, cela n'a pas été fait, mais, pour les Nangues, cela l'a été. Pour faire cette demande d'extension du contrat de ville, il nous a fallu le faire, puisque l'État nous demande évidemment un diagnostic, pour lequel on établit des propositions de contrat de ville. Nous ne faisons pas une demande comme cela, en disant que, parce qu'il y avait tant de logements sociaux, nous voulons faire une extension du périmètre.

Nous avons donc fait un état, un diagnostic, et à partir de ce diagnostic nous avons détaillé les actions que nous aimerions faire dans ce quartier. D'ailleurs, nous disons d'abord les actions que nous faisons mais qui ne sont financées que par la Ville, et également par la CAF. Les actions que nous faisons pour la jeunesse avec la salle Dubroca sont déjà en partie financées par une émanation de l'État, qui est la CAF.

Pour des financements d'investissement, il faut que ce soit dans un quartier prioritaire, même si nous avons mis dans notre projet – vous le lirez – que les actions qui sont faites dans le quartier des Nangues sont des actions décentralisées du contrat de ville.

Nous sommes d'accord sur l'ensemble.

M. AMARA.- Si je peux me permettre une petite précision, c'est un échange que nous avons eu il y a deux ans et je pense que vous avez confondu, puisque vous m'aviez dit alors que les Nangues étaient politique de la ville, alors qu'ils ne l'étaient pas, je vous l'avais dit.

M. LE MAIRE.- Non.

M. AMARA.- Je vous le dis.

Ensuite, pour le diagnostic des Nangues, je vous invite à vérifier auprès de vos services, il n'a pas été fait. En revanche, à partir du moment où on touche à un public qui est politique de la ville, et c'est le cas au Roland-Dubroca, puisqu'il touche aussi un

public qui concerne les Hautes Noues et Portes de Paris, les activités menées peuvent effectivement être financées dans le cadre des politiques de la ville.

M. LE MAIRE.- Elles sont déjà financées.

M. AMARA.- C'est parce qu'elles touchent ce public. Je vous avais donné cet exemple...

M. LE MAIRE.- Non, non.

M. AMARA.- Écoutez-moi.

M. LE MAIRE.- Les actions que nous faisons qui font partie du fonctionnement sont déjà financées par l'État. Ce que nous voulons, c'est que les actions en investissement soient également financées dans les Nangues, comme cela se passe dans le périmètre actuel. C'est la seule différence qu'il y a. Nous avons déjà réussi à l'étendre avec beaucoup plus de population, donc nous y arriverons également avec les Nangues.

M. AMARA.- Et le mini-projet d'Engagements quartiers vous intéresse, ou pas ?

M. LE MAIRE.- Le projet de ?

M. AMARA.- Constituer un projet global sur ces quartiers, un mini-contrat Engagements quartiers à l'échelle municipale. Cela vous dit ?

M. LE MAIRE.- C'est un peu l'objet de ce que nous mettons...

M. AMARA.- Non, ce n'est pas l'objet de cette délibération, mais c'est l'objet de ma proposition. Si vous prenez l'engagement solennel...

M. LE MAIRE.- C'est la déclinaison du contrat Engagements quartiers 2030, que l'on appelait dans le temps le contrat de ville.

M. AMARA.- Oui, mais cela concerne seulement le quartier prioritaire de la ville. Ma question initiale est pour savoir si vous êtes prêt à prendre l'engagement solennel de constituer...

M. LE MAIRE.- C'est déjà fait.

M. AMARA.- Non, cela ne concerne que les Portes de Paris et les Hautes Noues.

M. LE MAIRE.- Les demandes et les diagnostics sont faits pour les Nangues. Dites-moi qu'il faudrait le faire pour les Boutareines, nous le ferons une fois que nous aurons l'accord pour les Nangues.

M. AMARA.- Franchement, je pense que vous perdez un peu. La délibération que nous allons voter concerne le quartier les Portes de Paris et les Hautes Noues. Moi, ce que

je vous demande, c'est si vous êtes prêt, indépendamment du dispositif de la politique de la ville, en tant que maire, mais je parle aussi à mes collègues de la majorité, à prendre l'engagement solennel de constituer un mini-contrat Engagements quartiers qui nous permettra de planifier, de prévoir un calendrier et un cahier des charges, des actions sur les trois autres quartiers, même s'ils ne figurent pas dans le contrat Engagements quartiers, puisqu'il ne concerne que les quartiers prioritaires, donc les Portes de Paris et les Hautes Nougues.

Ai-je clarifié mon propos ?

M. LE MAIRE.- Non.

M. AMARA.- Vous n'avez pas compris ?

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas ce que je n'ai pas compris, mais vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit. Si vous lisez le contrat, vous verrez qu'il y a des actions que nous faisons dans les Nougues. D'accord ? Pourtant, ce n'est pas dans le périmètre. Elles ont été mises dans le contrat parce que ce sont des actions réelles que nous faisons à Dubroca pour la jeunesse, etc.

Ce que nous voulons avant tout, c'est que le périmètre soit étendu aux Nougues pour que nous puissions également y faire des investissements. Le city stade que nous voulons y construire représente des investissements importants, lourds, et nous avons véritablement besoin de l'État, mais l'État nous dit qu'il ne le financera que si c'est dans le quartier Engagements quartiers 2030.

Voilà. Nous devons simplement poursuivre ce que nous faisons dans le quartier des Nougues, et les actions sont mentionnées dans cette synthèse du contrat Engagements quartiers 2030. Nous allons continuer.

M. AMARA.- Rien ne vous empêche...

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? L'unanimité.

Merci pour toute l'équipe qui a travaillé sur la rédaction de ces 101 pages et à toutes les équipes qui font l'ensemble de ces actions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR.

N° 2024-09-10 - Contrat Engagements quartiers 2030 : programmation 2024

M. LE MAIRE.- François LELIEVRE toujours, avec la programmation du contrat Engagements quartiers.

M. LELIEVRE.- C'est la programmation 2024. Je serai très synthétique, puisque les informations sont identiques.

Le contrat n'est pas encore signé avec l'État et Paris Est Marne et Bois, pour autant nous avons eu un accord en mars 2023 pour financer les actions 2024. Vous avez le détail dans le tableau. Comme le disait M. le Maire, elles concernent en particulier beaucoup de services de la Ville, mais aussi des actions associatives, comme l'Amicale des locataires des Hautes Noues, Emmaüs, le Point écoute de Champigny, etc.

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE le tableau des actions, qui a été présenté en Commission des Affaires sociales, politique de la ville, seniors et santé, réunie le 18 septembre 2024 ;

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire à solliciter, en fonction des financeurs et des dispositifs, les subventions mentionnées dans le tableau en annexe ;

ARTICLE 3, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants relatifs aux dites subventions.

M. LE MAIRE.- Vous avez également l'ensemble des montants.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous remercie pour eux. Je remercie également l'Amicale des locataires pour tout le travail qu'ils font. Nicole, vous transmettez.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR.

N° 2024-09-11 - Renouvellement de la convention « Adultes Relais » dans le cadre du contrat Engagements quartiers 2030

M. LE MAIRE.- Monique FACCHINI, pour le renouvellement de la convention « Adulte Relais » dans le cadre du contrat Engagements quartiers.

Mme FACCHINI.- Créé en 2000 et géré par le CGET, devenu ANCT en 2007, le programme d'adultes-relais bénéficie de conventions qui peuvent être renouvelées tous les trois ans. Ce programme vise à améliorer, entre autres, l'accès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux services publics ou collectifs. Les bénéficiaires de ces postes doivent répondre à trois critères : avoir 30 ans minimum, être sans emploi ou bénéficier d'un contrat d'avenir ou d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, résider en zone urbaine sensible ou en territoire prioritaire des contrats de ville. Les structures bénéficiaires s'engagent à accompagner et former les personnes recrutées afin d'assurer leur avenir professionnel à la sortie de ce dispositif.

Dans le cadre du contrat Engagements quartiers 2030 de Villiers, l'État a accordé un poste d'adulte-relais et signé une convention avec une association, l'Amicale des locataires des Hautes Noues. Afin de financer ces postes, l'aide annuelle de l'État ne peut être inférieure au SMIC et d'un montant de 20 071 euros par poste de travail à temps plein 35 heures. Elle est versée à l'employeur par l'Agence de service et de paiement. Le complément de financement est obligatoirement pris en charge par la commune sous forme de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DIT que la commune de Villiers-sur-Marne s'engage à soutenir les associations bénéficiant des postes d'adultes-relais pour la durée des conventions liant lesdites associations à l'État ;

ARTICLE 2, PREND ACTE par le tableau ci-dessous des coûts et des financements du poste d'adulte-relais au bénéfice de l'association citée au titre de l'exercice 2024, l'Amicale des locataires des Hautes Noues, du 1^{er} janvier au 31 août 2024 ; le coût total est de 21 300 euros temps plein, l'aide de l'État est de 16 800 euros, la subvention communale est de 3 375 euros, et une nouvelle convention pour renouvellement en cours pour une durée d'un an à temps partiel 75 % ;

ARTICLE 3, AUTORISE M. le Maire à verser la subvention à l'association concernée selon le tableau ci-dessus, sous réserve de production par l'association d'une convention valide y afférant et la liant à l'État ;

ARTICLE 4, PRÉCISE que cette association agit dans le cadre du contrat Engagements quartiers ;

ARTICLE 5, DIT que les actions précitées feront l'objet d'une évaluation annuelle.

M. LE MAIRE.- Madame BRICOT.

Mme BRICOT.- Une précision. Quand nous avons demandé le renouvellement du contrat du poste d'adulte-relais, c'était en principe pour trois ans, parce que nous venons d'en avoir un pour trois ans. J'étais surprise qu'on ne nous propose qu'une année, et j'ai contacté la personne référente à la préfecture, qui m'a expliqué que l'État est en train de réfléchir à l'avenir des postes d'adultes-relais. Pour l'instant, ce n'est donc qu'un an. Nous serons très vigilants, en espérant que le dispositif ne sera pas remis en cause.

Merci.

M. LE MAIRE.- C'est un pléonasme d'être vigilant avec l'État.

Pas d'avis contraires ?

Unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR.

N° 2024-09-12 - Dénomination des voies de la ZAC Marne Europe - secteur gare

M. LE MAIRE.- Depuis 2014, la Ville travaille à la conception du nouveau quartier Marne Europe, qui accueillera un jardin métropolitain de deux hectares, des programmes mixtes écoconçus, deux gares et un pôle multimodal. Ce nouveau visage de Villiers-sur-Marne démontre une nouvelle fois la capacité de la Ville à se réinventer et à s'adapter aux enjeux contemporains d'urbanisme, tout en respectant et protégeant ses quartiers historiques et pavillonnaires.

Les travaux relatifs aux espaces publics de Marne Europe ont été lancés le 17 octobre 2023, avec la réalisation du réseau d'assainissement par l'établissement public

territorial Paris Est Marne et Bois. Prochainement, ce seront les travaux de voirie et de réseau qui s'achèveront. Afin de permettre l'organisation des chantiers et la mise en service de la gare du Grand Paris Express Villiers-Champigny-Bry, la dénomination des voies devient nécessaire dans le périmètre indiqué sur le plan joint à la présente délibération.

Souhaitant mettre à l'honneur des personnalités françaises femmes et hommes ayant marqué l'histoire des arts cinématographiques et de la politique, il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal d'approuver les noms suivants :

- Sarah BERNHARDT, une comédienne française très réputée et grande tragédienne. Elle est la première actrice à avoir fait des tournées sur les cinq continents.

- Louis de FUNES, acteur français incontournable du cinéma populaire, qui a passé son enfance à Villiers-sur-Marne. Il a tourné dans plus de 150 films et marque encore les jeunes générations.

- Olympe de GOUGES, femme de lettres, publiant à partir de 1780 des romans et des pièces de théâtre. Face à l'Assemblée constituante qui exclut les femmes des droits de cité, elle publie en 1791 un texte fondateur : *La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*.

- Simone VEIL, femme politique de rang international. Elle est rescapée de la Shoah. Elle entre dans la magistrature comme haut fonctionnaire jusqu'à sa nomination comme ministre de la Santé en mai 1974. À ce poste, elle fait notamment adopter la loi Veil, promulguée le 12 janvier 1975, qui dépénalise le recours par une femme à l'interruption volontaire de grossesse, dit l'IVG. De 1979 à 1982, Simone VEIL sera la première présidente du Parlement européen. Membre de l'Académie française, elle est inhumée au Panthéon.

Le numérotage des immeubles réalisé dans le cadre de l'aménagement de la ZAC se fera ultérieurement, selon l'avancée des différents permis de construire. Je devrais signer les premiers permis de construire le mois prochain.

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉCIDE de nommer trois voies et le parvis créés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC : la voie 1 sera la rue Sarah-Bernhardt, la voie 2, la rue Louis-

de-Funès, la voie 3, la rue Olympe-de-Gouges, et le parvis de la gare sera le parvis Simone-Veil ;

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Unanimité.

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR.

N° 2024-09-13 - Avis de la Ville de Villiers-sur-Marne sur le projet de Plan des mobilités en Île-de-France

M. LE MAIRE.- Jean-Philippe BEGAT, pour l'avis de la Ville de Villiers-sur-Marne sur le projet de Plan des mobilités en Île-de-France.

M. BEGAT.- C'est une délibération qui concerne effectivement le plan des mobilités, un document de synthèse de plusieurs éléments fondamentaux qui concernent les plans de déplacements urbains.

Ce plan doit être compatible et s'inscrire en cohérence avec le SDRIF-E, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, SRCAE, et le PPA, plan de protection de l'atmosphère. Il s'impose également dans un rapport de compatibilité au schéma de cohérence territoriale, le SCoT, et doit être complété par des plans locaux de mobilité, PLM. Il se compose du plan des mobilités, du rapport environnemental, de l'annexe accessibilité, de l'arrêt du PDMIF par le CR, et de la mise en révision du PDUIF par Île-de-France Mobilités.

Ce nouveau document est adapté aux enjeux contemporains de mobilités et doit permettre à la Région d'atteindre son objectif premier de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports. Ce plan repose sur une stratégie d'action fondée sur l'activation de tous les leviers. Il se décline alors en 14 axes et 46 actions. Le

Plan des mobilités d'Île-de-France entend répondre de manière coordonnée avec les acteurs de la mobilité et les collectivités franciliennes aux enjeux suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité quotidienne des Franciliens.
- Assurer un équilibre durable entre la réponse à ces besoins de mobilité et la préservation de l'environnement, de la santé et de la qualité de vie des Franciliens.
- Accompagner le projet d'aménagement polycentrique et sobre porté par le SDRIF-E en proposant des solutions de mobilité adaptées aux différents contextes territoriaux.
- Assurer l'accès à la mobilité pour tous, dans tous les territoires de la région et pour tous les Franciliens, y compris ceux qui sont en situation de mobilité réduite ou de handicap.
- Orienter les visiteurs de la région Île-de-France vers des pratiques de mobilité décarbonées, et limiter ainsi les nuisances générées par certaines pratiques liées au tourisme de masse.
- Consolider un système logistique plus sobre, qui répond aux besoins des habitants et des entreprises, tout en minimisant ses impacts sur l'environnement et le cadre de vie.

Notre commune s'est engagée dans ces démarches en faveur de la planification et de l'amélioration des mobilités en Île-de-France et nous contribuerons à la déclinaison territoriale du plan.

S'agissant des objectifs environnementaux, l'amélioration de la qualité de l'air est une ambition partagée par la Ville. Il y a très longtemps déjà que nous nous sommes investis sur ce sujet. La Ville soutient également les initiatives pour réduire la vulnérabilité énergétique du territoire, et a engagé la transition écologique de sa flotte de véhicules à travers l'électrification d'une partie du parc automobile municipal.

Pour l'amélioration des mobilités, la Ville confirme l'intérêt de développer une offre de transports multimodaux, de contribuer à la décarbonation des déplacements, et de rapprocher les emplois des habitants de Villiers-sur-Marne. La construction de la station de métro-RER Villiers-Champigny-Bry et de l'éco-station de bus va bien dans ce sens.

Face à l'enjeu d'une meilleure accessibilité à l'emploi et d'un développement régional et équilibré, la Ville soutient la volonté d'améliorer l'accessibilité des postes

économiques en développant une programmation de locaux tertiaires à proximité immédiate de la nouvelle station de métro de la ligne 15 Sud. La programmation du quartier Marne Europe s'inscrit dans cet objectif.

La Ville partage l'ambition du document de favoriser le développement de l'usage du vélo, avec un triplement du nombre de déplacements entre 2019 et 2030, dans la poursuite du plan vélo d'ores et déjà lancé depuis 2023.

La Ville confirme la volonté de poursuivre le développement de transports collectifs, notamment l'amélioration du RER E et l'arrivée du Grand Paris Express. Le renforcement de l'intermodalité entre les différents moyens de transport est également une priorité pour la Ville.

Enfin, les enjeux de la logistique francilienne s'inscrivent dans la réflexion d'une filière locale et décarbonée. Elle propose de privilégier le fret et la cyclologistique pour limiter les flux routiers, comme ceux déjà en place.

Considérant la consultation relative au PDMIF organisé par la Région auprès des personnes publiques associées ;

Considérant l'intérêt de ce document de planification régionale pour la commune de Villiers-sur-Marne et la convergence des objectifs régionaux et locaux en matière de mobilité ;

Considérant la présentation du projet en Commission du Développement durable, de l'environnement et des transports, réunie le 17 septembre 2024 ;

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, ÉMET un avis favorable sur le PDMIF ;

ARTICLE 2, DEMANDE que cette délibération soit portée à la connaissance de la présidente de la Région Île-de-France.

M. LE MAIRE.- Madame CINCET.

Mme CINCET.- Je serai brève.

Je me permets un petit avis sur l'avis de la Ville, qui, sans surprise, est ravie du Plan des mobilités de Mme PECRESSE à la Région Île-de-France, plan constitué de beaux discours et d'injonctions écologiques qui ne trompent personne. À vous écouter, Monsieur le Maire, le Grand Paris, c'est vous ; le RER E, c'est vous ; le soutien inconditionnel aux cyclistes, c'est vous, ardent défenseur des pistes cyclables. J'invite les

Villierains à réécouter vos interventions... pardon, vos boutades, sur lesdites pistes cyclables.

Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je mets aux voix.

Qui est contre notre avis ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? La majorité.

Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 27 POUR et 3 ABSTENTIONS (M.MASSOT, Mme BENBELKACEM, M.MALEINE) et 2 CONTRE (Mme CINCET, M.AMARA)

N° 2024-09-14 - Rétrocession des parcelles AK 409, AK 410 et AK 333, sises 2-4, rue du 11-Novembre-1918 et 15-15bis, rue des Fossés, par le promoteur « Les Nouveaux Constructeurs » à la Ville

M. LE MAIRE.- Toujours Jean-Philippe, avec la rétrocession des parcelles AK 409, AK 410 et AK 333, sises 2-4, rue du 11-Novembre-1918 et 15-15bis, rue des Fossés, par le promoteur « Les Nouveaux Constructeurs » à la Ville.

M. BEGAT.- C'est cela.

Par l'arrêté de permis n° 20N0028 en date du 24 septembre, la Ville avait autorisé la SNC LNC Yoda Promotion à construire un ensemble immobilier comprenant une résidence d'habitation de 125 logements, une microcrèche et un cabinet pour profession libérale. Ces parcelles, résultant de la division de l'ancienne parcelle AK 274, sont cédées à la commune à l'euro symbolique. Les parcelles rétrocédées permettront de disposer d'emprises supplémentaires à proximité immédiate du hangar situé sur la propriété de la villa Michot.

Nous avons trouvé que c'était une belle opportunité, puisque ces parcelles sont rattachées à la villa Michot. Cette surface pourrait être utilisée pour différentes fonctions, par exemple un atelier d'art, ou d'autres choses de ce type.

Considérant l'intérêt public que présente la rétrocession de ces parcelles pour la commune,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, **AUTORISE** la rétrocession des parcelles AK 409, 410, 433, anciennement parcelle AK 274, divisées en deux lots, le lot A de 54 mètres carrés, le lot B de 173 mètres carrés, situés aux adresses 2-4, rue du 11-Novembre-1918 et 15-15bis, rue des Fossés, par le promoteur Les Nouveaux Constructeurs à la Ville de Villiers-sur-Marne à l'euro symbolique ;

ARTICLE 2, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte inhérent à cette rétrocession.

Vous avez également l'accord de la SNC LNC.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de plan ?

M. BEGAT.- Si, il y en a un.

M. LE MAIRE.- Je suis le seul à ne pas en avoir... J'ai les plans. D'accord, donc une opportunité pour un euro.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Unanimité.

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR

N° 2024-09-15 - Cession du reliquat de l'ancien chemin rural n° 6, dit « voie de la Mare-Ronde », sur l'unité foncière des Studios de Bry - parcelle AA69

M. LE MAIRE.- Toujours Jean-Philippe, avec la cession du reliquat de l'ancien chemin rural n° 6, dit « voie de la Mare-Ronde », sur l'unité foncière des Studios de Bry, la parcelle AA69.

M. BEGAT.- Nous avons déjà délibéré sur le délaissement de cette parcelle à la séance de février de cette année, et maintenant nous allons donc céder ce foncier au promoteur.

La Ville souhaite céder le foncier communal correspondant au reliquat de l'ancien chemin rue n° 6, dit « voie de la Mare-Ronde », situé au sein de l'unité foncière des

Studios, dont l'emprise est d'une superficie de 78 mètres carrés, actuellement constituée d'un trottoir et d'un espace enherbé. L'objectif est d'entreprendre un programme de développement significatif permettant au site de plus que doubler sa capacité de production et de devenir à terme l'un des plus grands studios d'Europe. C'est ce qu'il faut retenir. Cette cession d'un bien dont la commune n'a plus l'utilité permettra ainsi la réalisation de ce projet.

L'acquéreur a été choisi, il est désormais nécessaire d'approuver les caractéristiques essentielles de cette vente.

Vous avez toute la procédure, je ne lirai pas comment cela s'est passé, je synthétise.

M. LE MAIRE.- Comme vous le savez, nous doublons la capacité des studios dits de Bry, mais sur Villiers. Cette capacité sera pour une petite partie sur Villiers, à peu près un studio, et il y aura quatre autres studios sur la partie de Bry. C'est le début de tous les aménagements qui seront faits sur ce site. L'opérateur, TelFrance, est aujourd'hui le premier producteur de séries en France. C'est lui qui a fait les plus grandes séries, et il produit 80 % des séries qui sont faites aujourd'hui. Cela permettra de développer toutes ces activités, et de faire de ce studio le plus important d'Europe, puisque nous dépasserons légèrement le studio de Tchécoslovaquie, qui est l'autre studio le plus important d'Europe.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR

N° 2024-09-16 - Cession par la Ville d'une portion de parcelle AT n° 214 sise 8, rue Antonio-Vivaldi au profit de M. et Mme KARTOVAL, ainsi que M. LOPES

M. LE MAIRE.- Toujours Jean-Philippe, avec la cession par la Ville d'une portion de parcelle AT 214 au 8, rue Antonio-Vivaldi au profit de M. et Mme KARTOVAL, ainsi que de M. LOPES.

M. BEGAT.- C'est une petite surface qui se trouve actuellement dans un renforcement, une fois l'allée de la Justice passée, dans les pavillons du programme qui avait été réalisé. Cette portion ne fait que 47 mètres carrés et est en contact direct avec les propriétés cadastrées sections AT 195 et AT 201. Vous trouverez également un plan dans le document.

Depuis plusieurs années, il y a du stationnement sauvage sur cette portion de parcelle, et des nuisances. Nous avons été saisis par les propriétaires des maisons voisines, qui ont exprimé leur volonté d'acquérir ce terrain communal et de clôturer cette portion de parcelle afin qu'eux seuls puissent avoir accès à cette partie de foncier. M. le Maire a donné un avis favorable à cette demande, il faut donc maintenant aller au bout et réaliser l'acte de cession.

Pour toute cession, la collectivité a l'obligation de saisir le service du Domaine. Les parties se sont entendues sur le prix de cession de cette fraction de foncier pour 4 230 euros, conformément à l'avis de la Direction départementale des finances publiques rendu le 14 juin 2024.

Considérant la demande faite par les riverains d'acquérir la partie de parcelle correspondant au renforcement de la rue Antonio-Vivaldi ;

Considérant que les demandeurs entretiendront l'entièreté de cette portion de parcelle dès lors qu'elle leur sera cédée ;

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉCIDE du déclassement de la désaffectation d'une portion de la parcelle publique cadastrée AT 214 ;

ARTICLE 2, DÉCIDE la cession de la parcelle cadastrée de la section AT 214 au profit de M. et Mme KARTOVAL et de M. LOPES au prix de 4 230 euros ;

ARTICLE 3, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession ;

ARTICLE 4, DIT que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur et que les recettes sont inscrites au budget 2024.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Oui, Monsieur MALEINE.

M. MALEINE.- Merci, Monsieur le Maire.

Une toute petite intervention pour dire que nous voterons favorablement cette délibération. Simplement, nous constatons qu'à chaque fois qu'un problème de sécurité est constaté à Villiers, vous répondez par ce que, au fond, vous savez faire de mieux, c'est-à-dire la cession au privé. En l'occurrence, vous étiez dans l'incapacité d'assurer la sécurisation, donc vous la vendez aux propriétaires. J'ai aussi en mémoire la rue Guinegagne, que vous avez cédée à un promoteur immobilier il y a quelques mois. Là aussi, la raison que vous souleviez dans ce Conseil était l'insécurité qui régnait.

Je pense que nous pouvons regretter que la politique de lutte contre la délinquance à Villiers se traduise uniquement par des cessions soit à des promoteurs, soit à des personnes physiques privées.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas du tout cela, Monsieur MALEINE, mais je ne vous en veux pas de ne pas avoir compris. Simplement, un véhicule venait se garer à cet emplacement tous les jours, se disant certainement que cela lui éviterait de payer le parking de la Gare. Ce n'est pas un problème d'insécurité, c'est permettre aux personnes de bien sortir de leur garage. Ils m'ont fait cette demande, et nous l'avons acceptée. Cela n'a rien à voir.

M. MALEINE.- C'est un sujet de tranquillité publique M. Le Maire. Sur le fond, mais pas sur la forme. C'est un sujet de tranquillité publique.

M. LE MAIRE.- C'est une question de stationnement un peu abusif, ce n'est pas une question de sécurité. Nous faisons d'autres actions de sécurité, Monsieur MALEINE. Si vous voulez, nous pouvons les énumérer et vous les envoyer.

M. BEGAT.- *Barrières etc.. ?* Dans un premier temps, nous ne voulions pas forcément céder pour cette somme.

M. LE MAIRE.- Non, c'est pour cela que la meilleure solution était effectivement de leur vendre cette petite parcelle, et ils sont très heureux.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Unanimité.

Merci pour eux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR

N° 2024-09-17 - Acquisition par la Ville de la parcelle AC 95 située rue Maurice-Dudragne, 94350 Villiers-sur-Marne, d'une superficie d'environ 410 m²

M. LE MAIRE.- Toujours Jean-Philippe, avec l'acquisition par la Ville de la parcelle AC 95, située rue Maurice-Dudragne à Villiers-sur-Marne, d'une superficie de 410 mètres carrés, qui va permettre aux enseignants d'avoir un parking.

M. BEGAT.- En fait, c'est tout le secteur qui avait été mis en réserve entre le collège et l'école, avec pour projection éventuelle l'agrandissement du collège, et c'était une surface de terrain intéressante pour l'école.

Cela fait déjà quelque temps que ces espaces avaient été considérés comme réservés, et chacun avait formalisé et détaillé ses études, ses projets. Il se trouve que, du côté du Département, le collège actuel ne souffre pas d'un déficit de places, ils ne sont donc pas intéressés par ces surfaces. Nous, en revanche, sommes intéressés par une surface d'un peu plus de 400 mètres carrés.

Nous avons donc adressé un courrier à M. Arlindo DE SOUSA et à Mme Carmina DOS SANTOS pour acquérir la parcelle AC 95 au prix de 80 000 euros net, qui est contiguë à l'école actuelle Jeanne-et-Maurice-Dudragne.

Cette parcelle AC 95 est de 410 mètres carrés. Ce n'est pas très cher, 80 000 euros, pour 410 mètres carrés, donc nous y allons. Cela nous donnera un ballon d'oxygène par rapport à la cour et aux accès à l'école.

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉCIDE l'acquisition au prix de 80 000 euros net vendeur auprès de M. Arlindo DE SOUSA GONCALVES* et de Mme Carmina DOS SANTOS COSTA GONCALVES* de la parcelle AC 95 d'une superficie d'environ 410 mètres carrés ;

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette acquisition ;

ARTICLE 3, DIT que les frais sont à la charge de la Ville et que les dépenses sont bien inscrites au budget 2024.

Vous avez le courrier que M. le Maire a signé, sur lequel les GONCALVES* ont donné leur accord. Vous avez également l'avis du Domaine sur cette valeur nominale.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous nous répétez régulièrement que vous avez une vision stratégique de l'aménagement foncier de la ville, que vous savez où vous allez. Vous nous répétez cela à longueur de Conseil, *ad nauseam*. Là, nous sommes devant la réalité, et je pense qu'il est intéressant pour l'ensemble de l'assemblée de refaire l'histoire récente de cette parcelle au Conseil.

Il y a quelques années, deux ans à peine, nous avons délibéré dans ce Conseil pour que le SAF, outil du Département présidé par un certain BENISTI, je crois, en tout cas à l'époque, préempte l'ensemble de ces parcelles. Il y avait cinq parcelles, avec plein de projets. Quand on rentrait dans le détail, manifestement, ces projets étaient tous aussi fumeux les uns que les autres, mais au moins vous nous présentiez un certain nombre de choses et vous nous disiez que des choses se passeraient sur cet espace.

M. LE MAIRE.- Attention à vos termes, Monsieur MASSOT. C'est le deuxième rappel à l'ordre.

M. MASSOT.- Fumeux ? Il y avait *ad nauseam* aussi, j'imagine ?

M. LE MAIRE.- Pardon ? Non. Sinon, je vous...

M. MASSOT.- Je continue, si vous le voulez bien.

Vous avez donc bloqué des cessions de biens de personnes pendant deux ans, qui voulaient vendre mais qui ne le pouvaient pas, puisque cela devait être préempté. Ce soir, nous avons une vente de cette parcelle en dehors de la préemption, pour faire autre chose que l'objet présenté lors de la délibération d'autorisation...

M. LE MAIRE.- Rappelez-moi cet objet, Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- L'objet, c'était la création de services publics, et notamment d'une extension du centre médical qui était juste en face, ce n'était pas la création de

parkings pour les enseignants. Je ne dis pas que ce n'est pas nécessaire, je dis juste que vous avez proposé une orientation pour cette parcelle à un moment, que vous n'êtes jamais revenu en arrière officiellement, et que vous proposez maintenant une vente sèche pour faire des parkings. C'est très bien, je ne remets pas en cause l'objet de cette délibération, je dis simplement qu'elle marque le manque de vision stratégique que vous avez sur une parcelle pourtant très importante, puisqu'elle fait le lien, elle est entre le collège et l'école, et vous le savez.

Cette délibération, que nous voterons parce qu'elle est utile pour les parents et les enseignants, marque aussi la fin du calvaire pour les propriétaires des quatre autres parcelles, qui ne pouvaient pas vendre parce qu'elles devaient être préemptées. Ils sont aujourd'hui libérés, sans d'ailleurs qu'on leur explique pourquoi les projets ont tous été abandonnés, mais ils se retrouvent à vendre leurs biens après la chute de l'immobilier, il y a donc une certaine perte financière.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, nous allons rectifier et remettre de l'ordre dans tout ce que vous avez pu dire.

Effectivement, nous avons passé une délibération au Syndicat d'action foncière, que je présidais, qui avait pour mission de racheter ces parcelles pour deux situations. La première, c'était à la suite d'une demande du CRF en face, le centre de réadaptation fonctionnelle, de s'étendre avec des activités diverses. Je ne vais pas entrer dans les détails. La deuxième, c'était la possibilité d'augmentation du collège des Prunais. Pour cela, les deux intéressés ont fait un certain nombre d'études.

L'étude du Département pour savoir la capacité et le potentiel qu'il lui restait éventuellement sur le site, etc., a duré un peu plus d'un an, c'est vrai. Les études sont très longues. En fin de compte, cette étude a dévoilé qu'il n'y avait pas de problèmes d'espace à l'intérieur du collège des Prunais, c'est-à-dire que, s'ils ont besoin d'extensions, ils les feront sur leur terrain, qui appartient actuellement au Département. De son côté, le CRF, qui nous avait également fait une demande puisque c'était en proximité, nous a dit que le nouveau consortium financier a décidé de ne pas donner suite à leur projet.

En fin de compte, les deux projets que nous avons ont donc été annulés. Cela dit, nous avons un souci avec la construction de la nouvelle école Dudragne, puisque nous

supprimons les places de parking devant les Algeco que nous avons positionnés, mais il faut que les enseignants aient des places pour se garer. Nous avons donc pris la décision de racheter un terrain à côté, et nous avons fait une offre directement, après négociations, etc. Je pense que nous avons bien négocié. C'est donc un terrain de 410 mètres carrés, pour 80 000 euros, qui permettra aux enseignants d'avoir une place protégée dans cet espace.

Voilà, Monsieur MASSOT, j'ai reconstitué les éléments.

M. MASSOT.- Êtes-vous allé présenter vos excuses aux Villiérains concernés ?

M. LE MAIRE.- Dans les négociations qui ont eu lieu par le SAF, puisqu'au départ...

M. MASSOT.- En fait, le projet s'est arrêté quand vous n'étiez plus président du SAF.

M. LE MAIRE.- Je rappelle simplement que, lorsque nous avons fait la réunion pour le projet Rimet, une personne m'a pris à part et m'a dit : « Monsieur le Maire, je ne veux pas vendre ma bâtisse, c'est la bâtisse de mes parents, même si je sais que c'est pour des projets importants que vous avez. » Je lui ai expliqué les projets que nous avons, et elle s'est mise à pleurer parce qu'elle ne voulait pas vendre.

Vous me dites que des personnes sont déçues. Une personne voulait vendre, effectivement, avec sa grande propriété, et elle a malheureusement été obligée d'attendre deux ans, mais elle va pouvoir la vendre. Les autres n'ont pas véritablement l'intention de vendre. Il n'y a pas « des » personnes qui sont déçues, etc. En plus, nous les avons toutes...

M. BEGAT.- (*Inaudible.**) Vous les avez reçues en mairie. Nous avons bien communiqué.

M. LE MAIRE.- Bien sûr.

M. MASSOT.- Je n'en suis pas sûr. Je pense que c'est assez emblématique de la posture que vous adoptez à l'égard des Villiéraines et des Villiérains, c'est-à-dire qu'un jour vous avez raison, et le jour suivant, même si le projet change, vous avez encore raison. Si on entre dans un dialogue avec les Villiérains, on voit que les choses sont totalement différentes. Nous pouvons tout à fait comprendre que les projets ne

fonctionnent pas, mais il faut les présenter, il ne faut pas simplement rester avec des écrans de fumée...

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, vous avez commencé par dire : « Monsieur le Maire, vous n'avez pas de vision. » Justement, nous avons un projet visionnaire avec deux acteurs très importants de la ville...

M. MASSOT.- Ce n'est pas ce que j'ai dit. Vous voyez, c'est bien de respecter la...

M. LE MAIRE.- ... que sont le collège des Prunais et le CRF. Ces deux acteurs nous disaient qu'ils avaient potentiellement besoin des terrains qui étaient à côté. C'est cela, la vision que nous pouvions avoir.

M. MASSOT.- Oui, mais il n'y avait pas de projet. Il n'y en a jamais eu.

M. LE MAIRE.- Maintenant, par problème financier – parce qu'il faut savoir dans quel état nous avons trouvé le Département financièrement –, le Département n'est pas en capacité de mener à bien ce projet, et en plus les études montrent qu'il n'y a pas besoin d'augmenter le collège. Le CRF, pour des problèmes également financiers, estime que l'État ne l'aide pas assez dans ses projets, etc., et décline en fin de compte le projet qu'il avait engagé.

Nous avons donc dit au SAF d'arrêter ses investigations, comme ils ont l'habitude d'en avoir dans tout le département. Heureusement pour les intéressés, d'ailleurs, parce que l'on achetait les opérations au prix du Domaine. Au contraire, nous allons faire des heureux, puisqu'ils vont pouvoir vendre au prix qu'ils veulent. Je pense que la personne que vous connaissez, dont je connais évidemment le nom, ne vous dit pas tout, Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- C'est toujours les Villiéraines et les Villiérains. C'est la stratégie de la défausse.

M. LE MAIRE.- Pas vraiment. Je connais celle qui vous a parlé. La personne qui voulait vendre il y a deux ans a effectivement attendu deux ans, mais...

M. MASSOT.- Je pense que nous avons besoin de prendre un peu de hauteur par rapport à cela...

M. LE MAIRE.- ... heureusement, puisqu'elle va vendre son bien 20 à 25 % plus cher qu'elle ne l'aurait vendu il y a deux ans.

M. MASSOT.- Nous ferons les comptes.

M. LE MAIRE.- En plus, c'est une personne qui n'habitait pas Villiers, qui avait sa propriété mais qui était déjà à la retraite en province...

M. MASSOT.- Nous ne parlons pas de la même personne, alors. Il y en a plusieurs, vous voyez ?

M. LE MAIRE.- Je parle de celle qui avait une propriété assez conséquente.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Unanimité.

Tout ça pour ça...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR

N° 2024-09-18 - École maternelle Jeanne-et-Maurice-Dudragne - Autorisation de déposer un permis de construire - Parcelles cadastrées AC 0087 et AC 0088 pour une contenance de 2 256 m²

M. LE MAIRE.- Toujours Jean-Philippe BEGAT, pour l'école maternelle Jeanne-et-Maurice-Dudragne, l'autorisation de déposer un permis de construire.

M. BEGAT.- Sur des parcelles cadastrées AC 0087 et 0088, pour une contenance de 2 256 mètres carrés.

Vous savez que nous réévaluons périodiquement les perspectives scolaires. Cette fois, il est prévu un effectif de dix classes pour cette école maternelle et de 15 classes pour l'école élémentaire en 2026. Dans ce cadre, il faut transformer le groupe scolaire actuel en école élémentaire et construire une nouvelle école maternelle Jeanne-et-Maurice-Dudragne.

Les études urbaines ont défini la parcelle à proximité immédiate de l'école actuelle, c'est-à-dire en face, pour accueillir la future école maternelle Jeanne-et-Maurice-Dudragne. La maîtrise d'œuvre a été choisie par concours et les études de conception sont en cours. Le projet peut aujourd'hui faire l'objet d'un dépôt de permis de construire.

La nouvelle école Jeanne-et-Maurice-Dudragne est d'une superficie utile de 2 394 mètres carrés et son ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2026/2027. Dans ce programme, il est prévu dix salles de classe, quatre salles de repos, deux salles d'accueil périscolaire, un pôle de restauration, une salle de motricité, une salle polyvalente, une bibliothèque, des locaux sanitaires, des locaux à usage commun, des locaux administratifs et de services, et, enfin, un logement de gardien. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 7 millions d'euros.

Le Conseil est donc sollicité pour autoriser M. le Maire à déposer une demande de permis pour cette opération.

Considérant que l'étude sur les perspectives scolaires prévoit un effectif de dix classes pour l'école maternelle Jeanne-et-Maurice-Dudragne et un effectif de quinze classes pour l'école élémentaire en 2026 ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de transformer le groupe scolaire actuel en école élémentaire et de construire une nouvelle école maternelle Jeanne-et-Maurice-Dudragne ;

Considérant que les études urbaines ont défini la parcelle à proximité immédiate de l'école actuelle pour accueillir la future école maternelle ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre a été choisie par concours, que les études de conception sont en cours et que le projet peut aujourd'hui faire l'objet d'un dépôt de permis de construire ;

Considérant que cette école maternelle est d'une superficie utile de 2 394 mètres carrés et que son ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2026/2027 ;

Considérant que le coût a été estimé à 7 millions d'euros ;

Considérant la présentation du projet à la Commission du Développement durable, de l'environnement et des transports le 19 septembre 2024 ;

Le Conseil municipal,

ARTICLE UNIQUE, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer une demande de permis sur les parcelles cadastrées AC 0087 et 0088, et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Voilà. Les choses avancent bien.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Monsieur MALEINE.

M. MALEINE.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Déjà, Monsieur le Maire, ce n'est pas parce que nous votons en faveur de vos délibérations que nous n'avons pas le droit de débattre de leur objet. En l'occurrence, je vous le dis sans plus de suspense, nous voterons pour cette délibération. Pour autant, je me permets quelques remarques.

Avant même ma remarque, peut-être une question. Serait-il possible à vous et vos services de nous communiquer le montant actualisé du projet ? Il est mentionné dans la délibération 7 millions d'euros, coûts estimés en 2022. Si vous avez des montants plus récents, une évaluation plus précise, nous sommes preneurs.

Ces 7 millions d'euros sont un chiffre intéressant, puisqu'il montre bien qu'il n'était pas tout à fait nécessaire de céder le stade Jules-Rimet pour pouvoir financer la construction de cette école. Vous avez voulu lier les deux projets, en tout cas c'est la manière dont vous avez communiqué auprès du public, et à nouveau tout à l'heure au sein de cette assemblée. Pourtant, la vente du terrain Rimet est estimée à hauteur de 12,7 millions, si je ne me trompe pas, et vous indiquez que l'école coûtera autour de 7 millions d'euros à la Ville.

J'espère que l'école sera co-financée. J'imagine que vous menez d'ores et déjà un travail auprès des bailleurs institutionnels pour aller chercher un maximum de co-financements, puisque vous nous avez parlé tout à l'heure de votre politique volontariste en matière de captation des financements institutionnels. Le coût net de l'équipement scolaire sera donc quand même assez éloigné du projet de la cession du stade Jules-Rimet.

Nous ne pouvons donc que regretter, finalement, l'argumentation que vous avez construite autour de ces deux projets. Nous pouvions à la fois construire une école, parce que nous en avons évidemment besoin, et en même temps investir en faveur des équipements sportifs à Villiers, investir dans le stade Jules-Rimet. Oui, sans doute des responsables associatifs vous ont-ils dit que le stade n'était plus à la hauteur de leurs attentes, mais il fallait l'entretenir, il fallait avoir une politique volontariste en la matière, il fallait peut-être même investir dedans, réfléchir à de nouveaux usages.

Vous ne pouvez pas, comme vous l'avez fait tout à l'heure, nous dire qu'il n'y a pas de besoins supplémentaires en équipements sportifs à Villiers. Notre population

continue de croître, et il faut évidemment accompagner cette évolution démographique de l'offre de service public, qui doit nécessairement aller avec. De plus, ce n'est pas une politique soutenable, quand on investit en faveur des services publics, en l'occurrence une école, qui est le premier bien commun de nos concitoyens, que de le faire en cédant notre patrimoine communal. Ce n'est pas soutenable de conduire et de construire une politique de la sorte.

M. LE MAIRE.- Je vais vous répondre...

M. MALEINE.- Permettez-moi, Monsieur le Maire, j'ai cinq minutes...

M. LE MAIRE.- Vous redites à chaque fois complètement la même chose.

M. MALEINE.- Non. Je suis à trois minutes. Il me reste deux minutes, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je préférerais que vous soyez beaucoup plus concis.

M. MALEINE.- Oui, mais permettez-moi de construire mes interventions comme je l'entends...

M. LE MAIRE.- Non. Il faut des interventions plus rapides.

M. MALEINE.- Je fais usage des cinq minutes que le règlement intérieur m'octroie en respectant chacun de ses articles.

M. LE MAIRE.- Monsieur MALEINE, essayez de faire des interventions plus rapides.

M. MALEINE.- Ce n'est donc pas une politique soutenable. Cela, c'est à peu près certain. Il ne fallait donc pas raser le stade Rimet...

M. LE MAIRE.- Nous avons compris !

M. MALEINE.- Permettez-moi de conclure.

Pour conclure, s'agissant de ce que vous avez dit tout à l'heure, je ne vous ai pas attaqué, Monsieur le Maire. Je ne vous ai pas attaqué. Je vous ai dit...

M. LE MAIRE.- Je ne dis pas que vous m'attaquez, je vous dis simplement d'être plus concis, Monsieur MALEINE.

M. MALEINE.- Vous avez dit que j'ai conduit une attaque, et c'est ce qui m'a valu un rappel à l'ordre. Ce soir, vous distribuez les bons et les mauvais points, mais je ne vous ai pas attaqué et je n'ai pas porté atteinte à l'intégrité de la fonction de maire en vous demandant de souffrir...

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas dit cela maintenant.

M. MALEINE.- Je vous ai demandé de souffrir ma réponse, c'est-à-dire la tolérer. En aucun cas je n'ai souhaité que vous souffriez de quoi que ce soit. C'est simplement du vocabulaire, auquel vous n'accédez pas. Monsieur le Maire, comprenez bien que...

M. LE MAIRE.- Attendez, que vous me preniez pour un imbécile, d'accord, mais vous prenez l'ensemble du Conseil pour un imbécile, Monsieur MALEINE. Je ne peux pas vous laisser continuer.

Je vais vous répondre. Vous étiez à l'extérieur pendant que nous en avons parlé, donc je vous octroie cette faveur, mais vous n'avez pas bien suivi les choses. Quand on connaît mal un projet, Monsieur MALEINE, autant ne rien dire, parce que ce que je vais vous dire là... Vous me direz que je fais encore le professeur, mais je vais vous répéter ce que j'ai déjà dit. M. MASSOT est déjà au courant de ce que je vais dire.

Le projet de l'école, c'est près de 10 millions d'euros.

M. MALEINE.- Il est écrit 7 millions.

M. LE MAIRE.- Non. D'abord, c'est hors taxe, et ensuite, qu'y a-t-il dans une école ? Il n'y a que des murs ? Vous ne mettez rien dedans ? Le projet est entre 9,5 millions et 10 millions d'euros. Vous avez demandé les chiffres, vous les aurez. Quand on construit une école, ce n'est pas que les murs. Nous avons déjà discuté de cela, M. MASSOT aurait dû vous rappeler à l'ordre et vous dire : « Non, tu ne peux pas dire cela, parce qu'on nous a déjà dit combien devait coûter l'ensemble du projet. » C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que vous allez me dire qu'il reste un écart entre 10 millions et 12 millions. Là aussi, nous avons dit ce que nous allions faire : nous voulons faire un espace de jeunesse. C'est un quartier où il n'y a pas d'espaces pour notre jeunesse. Sur le terrain actuel de Rimet, une grande partie, je dirais à peu près 20 %, sera donc pour un bâtiment de service public.

Nous avons fait des réunions et des réunions avec la population sur ce qu'elle voulait que nous fassions comme bâtiment public approprié pour la population du quartier, et elle nous a répondu : « On voudrait un espace jeunesse. » J'avais dit à l'époque qu'il faut du sport, mais nos jeunes ne font pas que du sport.

En face de ces populations, il y a le plus bel espace de sport du département. La personne a eu raison de me dire : « Monsieur le Maire, nos jeunes ne font pas que du sport, certains n'en font pas. Nous voulons un espace où ils peuvent se réunir, se côtoyer, etc. » Nous avons donc prévu un espace jeunesse qui se transformera également le soir en salle de réunion pour la population du quartier, etc. En plus, comme vous savez que nous allons construire des jardins familiaux, il y aura une petite structure associative également qui les gèrera, etc.

C'est un bâtiment public qui répondra à ce que veut la population spécifique au site. Le projet est évalué à environ 2,3 millions d'euros, ce qui complète les 12,3 millions d'euros que nous devons recevoir par l'opérateur. Avec la vente de ce terrain qui ne servait à strictement plus personne, nous allons donc récolter 12,3 millions d'euros pour permettre à nos enfants d'être dans une plus belle école.

Je rappelle simplement que, selon le recteur et la directrice de l'académie de Créteil, Villiers est la ville où les établissements scolaires sont les mieux entretenus et les plus beaux. Il faut écouter les discours que l'on entend. J'en suis fier, parce que, quand j'ai pris la ville du maire socialiste, les écoles étaient des baraquements style Pailleron dans les Noues. On disait que les jeunes des quartiers sensibles pouvaient se satisfaire de ces établissements. Moi, j'ai construit dans ces quartiers les plus belles écoles, plus belles que celles des autres quartiers. Voilà le résultat.

Pour Dudragne, il y a un vrai besoin, vous l'avez d'ailleurs dit, et il faut surtout ne pas faire ce que vous avez fait, un recours, parce que plus vous ferez un recours sur le projet, qui ne mènera à rien, sur le PLU, etc., plus...

Un élu.- (*Inaudible.**)

M. LE MAIRE.- Il y a un recours actuellement.

Un élu.- Sur l'équipement public que vous créez ? Pas du tout.

M. LE MAIRE.- Attendez, pour le financement, si nous n'avons pas de financement, nous ne faisons pas l'école.

M. MASSOT.- Mais vous avez emprunté !

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, vous n'écoutez pas ce que nous disons en Commission des Finances. Les 3 millions d'euros sont un prêt relais en attendant les premiers fonds que l'opérateur doit nous donner. En général, quand il n'y a plus de

recours, etc., il le donne une fois que le permis est accordé par la Ville. En fonction du recours que nous avons, le permis ne pourra être accordé que fin février ou début mars, et nous toucherons ces 3 millions. Entretemps, nous sommes obligés de faire un prêt relais. Il a un coût, c'est vrai, nous ne nous endettons pas pour cela, heureusement, mais prendre un prêt relais a un coût en intérêts.

M. MASSOT.- Je crois qu'il faut dire la vérité aux Villiérais, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Dites-la. Si vous étiez disposé à dire la vérité aux Villiérais, cela se saurait, Monsieur MASSOT.

Monsieur VALLEUR.

M. VALLEUR.- Merci, Monsieur le Maire.

Il nous vient une question un peu pragmatique : l'ouverture à la rentrée 2026 semble très ambitieuse. Nous ne sommes pas constructeurs, mais nous pouvons nous poser la question. Dans la version la plus optimiste, cette école sort de terre pour la rentrée 2026, mais, dans le cas où elle ne sortirait pas de terre pour la rentrée 2026, quelles solutions intermédiaires sont envisagées ? En avez-vous déjà discuté avec l'Éducation nationale ? Je l'imagine.

J'ai aussi une petite question optionnelle, parce que c'est notre « dada », sur l'accessibilité pour les enfants en situation de handicap à la scolarité. Si je ne me trompe pas, nous ne sommes pourvu que d'une seule ULIS à Villiers-sur-Marne, pour des enfants touchés par une déficience intellectuelle. Est-ce que ce sera l'occasion, dans les discussions avec l'Éducation nationale, de nous saisir de ce sujet et d'être proactifs sur l'accueil d'une deuxième ULIS ? Ce serait nécessaire.

M. LE MAIRE.- Nous sommes actuellement en discussion avec l'Éducation nationale sur ce point, puisque celle que nous avons commence à être un peu saturée. Nous envisageons effectivement une deuxième ULIS, qui pourrait effectivement être à Dudragne, mais ce n'est pas nous qui définissons l'école.

Pour répondre à votre question : est-ce que c'est une ambition ? Le nom de la liste que je menais et qui a gagné les élections s'appelait « Ambition pour l'avenir de Villiers ». Celui qui n'a pas d'ambition, qui n'a pas de vision, qui se dit que nous n'y arriverons pas, etc., n'y arrivera jamais. Nous, nous avons indiqué dans notre cahier des

charges, pour tous ceux qui ont répondu à l'appel d'offres, que la mission est l'ouverture en 2026. S'ils ne respectent pas 2026, il y aura des pénalités très importantes. Ils le savent, nous les avons mises dans le cahier des charges.

Normalement, nous devons donc tenir les délais, mais il ne faut pas que nous ayons d'autres recours, etc. Maintenant, les recours au tribunal administratif sont de dix mois maximum. C'est la loi, que le président de la République a voulue, et je pense que c'est une très bonne loi. En fonction de cela, il est possible que nous ayons un deuxième prêt relais pour le deuxième versement, parce que, plus on avance dans le temps, plus on est contraint de verser des sommes au déroulé des travaux, mais nous irons jusqu'au bout. Nous gagnerons les recours, et nous essaierons de tenir les délais et de faire en sorte que cela ne coûte pas trop cher en intérêts si nous avons fait appel à l'emprunt.

D'ailleurs, la plupart des dossiers que nous avons en investissement sont financés soit par les aides de nos partenaires publics, soit par les aides de nos partenaires opérateurs. Regardez par exemple l'opération dans le quartier des Ponceaux. La nouvelle tranche de l'école Jaurès et le réfectoire sont financés par l'opérateur. Vous disiez, Monsieur MALEINE, que nous ne faisons rien pour les gymnases, etc. Nous construisons un nouveau gymnase, qui doublera sa capacité sans fermer l'autre, grâce à deux nouvelles salles supplémentaires. Nous construisons également un gymnase dans Marne Europe, et j'ose espérer que la participation de la Ville sera des plus faibles. Nous construisons aussi une nouvelle école dans les Boutareines, etc.

À chaque fois, nous essayons de faire des transactions de telle manière que, un, nous n'emprunions pas et, deux, cela coûte le moins cher possible à la population, aux contribuables. Je peux vous citer énormément de projets pour lesquels c'est le cas. Malheureusement, la Ville de Villiers n'est pas riche, c'est une ville à faible potentiel fiscal. Nous l'étions quand j'ai pris la mairie, nous le sommes encore maintenant. Le seul véritable moyen de nous en sortir, c'est le projet que nous avons bâti à Marne Europe avec l'arrivée de la gare du Grand Paris, qui n'existait pas avant. Je réponds à M. MALEINE, qui dit « c'est vous », « c'est vous », « c'est vous ». Oui, Monsieur MALEINE, c'est moi.

Je pense que j'ai répondu...

M. VALLEUR.- Je peux me permettre ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. VALLEUR.- Comme gouverner c'est prévoir, je me permets de réinsister sur ma question. Ce n'est pas pour être pessimiste, mais nous ne savons jamais, et c'est toujours intéressant pour rassurer la population, parce que les écoles commencent à être surchargées. Des structures légères seraient-elles prévues éventuellement ou y a-t-il un gel de ces ouvertures de classe ? C'est une vraie question.

Je voulais aussi compléter sur les ULIS. Effectivement, l'ULIS commence à être pleine à craquer, mais il faut aussi penser que ces ULIS sont sectorisées en type de handicap. Par exemple, un enfant villiérais souffrant de troubles du spectre autistique ou un enfant villiérais qui a un handicap moteur n'a d'autres solutions que de se scolariser en dehors de la ville. Je pense que c'est une vraie question à négocier avec l'Éducation nationale. Vous n'en êtes pas décisionnaire, j'acte tout à fait cela, mais les mairies proactives, en général, arrivent à convaincre l'Éducation nationale.

M. LE MAIRE.- Nous sommes actuellement en discussion avec l'Éducation nationale. Je pense que nous allons obtenir un accord, puisque c'est un moyen supplémentaire que nous demandons.

À la dernière rentrée, nous devons fermer des classes à Herriot et nous avons une ouverture. Simplement, nous avons encore des capacités d'accueil aujourd'hui, mais nous prévoyons. C'est pour cela que nous construisons Dudragne tout de suite, pour combler véritablement ce besoin futur.

Nous avons également un projet d'agrandissement de Péguy dans le quartier des Hautes Noues. C'est simple : nous avons fait le projet avec les enseignants, etc., et nous avons prévu de faire une belle terrasse au-dessus. Le jour où nous l'avons ouverte, les enseignants, via les syndicats, ont dit que, si jamais un enfant tombait de la terrasse, nous serions en difficulté, les enseignants seraient responsables, etc. Cette terrasse à Péguy n'est donc pas utilisée, et nous avons décidé de construire dessus, dans cette école, trois classes nouvelles pour les maternelles. C'est vrai que nous avons actuellement une augmentation assez forte de la population des enfants, des élèves dans le quartier des Hautes Noues, que nous n'avons peut-être pas prévu aussi importante. De nombreuses familles sont arrivées. Nous avons donc aussi ce projet d'augmentation de Péguy.

Pour revenir sur les enfants, je vais répondre tout à l'heure à la question diverse de Mme BRICOT et vous verrez que, en matière de handicap, la Ville n'est pas des plus mauvaises élèves.

Je mets aux voix cette délibération sur l'école Jeanne-et-Maurice-Dudragne.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie de cette unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR

N° 2024-09-19 - Dévoiement de réseaux nécessaire à la création de la 3^e voie SNCF - Signature de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et SNCF

M. LE MAIRE.- Jean-Philippe BEGAT toujours, pour le dévoiement de réseaux nécessaire à la création de la troisième voie SNCF, signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et SNCF.

M. BEGAT.- La création de la troisième voie entraîne le déplacement de certains réseaux de la ville, comme le réseau d'éclairage du chemin de Brou, de l'avenue de Gaumont et de la route de Champigny, le dévoiement d'un réseau de signalisation lumineuse tricolore route de Champigny, et le dévoiement d'un réseau de sonorisation boulevard de Strasbourg.

Pour des questions de coordination, on va dire, la Ville devrait normalement s'occuper de ces travaux, mais nous avons décidé de déléguer à la SNCF la réalisation de ces dévoiements. Une convention a été faite, que vous trouverez dans votre dossier.

« Il n'y a plus qu'à », les choses vont se faire et avancer.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est peut-être le moment de nous reposer des questions concernant cette fameuse troisième voie. Elle devait être construite, des travaux devaient commencer, la SNCF les avait préparés, notamment sur le pont du Bois-de-Gomont, puis, d'un seul coup, par une décision restée parfaitement discrète – le changement d'une page internet sur le site de SNCF Réseau –,

nous apprenons que la construction de la troisième voie est reportée au deuxième semestre 2026, donc assez loin. Puis, ce soir, nous avons une délégation de maîtrise d'ouvrage à la SNCF pour des dévoiements de réseaux en vue de la création de cette voie.

Nous ne comprenons pas. Soit c'est reporté, soit c'est fait. Si c'est reporté, ce n'est peut-être pas plus mal, nous pourrions prendre le temps de dialoguer avec les Villiéraines et les Villiérains, d'écouter leurs besoins, et pas simplement de tondre ou de raser les abords des voies actuelles, qui sont aussi un espace de verdure, pour les remplacer par des engins de chantier pendant des années. Une fois de plus, il n'y a pas de dialogue, il n'y a pas d'écoute, il n'y a pas de construction d'un projet partagé.

Tout le monde trouve que c'est intéressant d'avoir cette troisième voie, mais il faut dialoguer et ajuster les choses. La SNCF ne répond pas, et aujourd'hui, alors que vous aviez un moyen de pression sur la SNCF pour la faire dialoguer avec les Villiérains, vous lâchez tout en disant : « De toute façon, on vous laisse la maîtrise d'ouvrage. » C'est fort dommage. Il faut le faire, c'est très bien, mais c'est fort dommage que vous n'utilisiez pas ce moyen de pression pour organiser vous-mêmes les travaux de cette troisième voie et pour obtenir de la SNCF d'en faire quelque chose de partagé par les Villiérains, pour qu'ils participent au projet. Ils peuvent accepter, ou non, d'avoir une remise en cause de leur quotidien. À la résidence des Morvrains, on leur propose simplement, sans discussion, de supprimer les places de parking et de raser autour.

Vous aviez là le moyen d'entrer en rapport de force, d'obtenir un changement des choses, mais vous n'en faites rien, vous préférez lâcher avec la SNCF Réseau, parce qu'un jour ils vous seront peut-être utiles pour créer la gare d'interconnexion, dont nous ne savons pas si elle est planifiée.

Merci.

M. LE MAIRE.- Allez, nous allons faire ce que j'ai déjà fait, rétablir tout cela, parce que je sais que c'est ce que vous dites actuellement à certains administrés. Vous dites tout et n'importe quoi, Monsieur MASSOT.

D'abord, première chose, je ne dirige pas la SNCF. C'est un scoop, mais je préfère le dire. Je ne dirige pas la SNCF, et je vais vous dire une chose : la SNCF, c'est un État dans l'État. Le préfet de Région m'a dit : « Monsieur le Maire, je n'y arrive pas. La SNCF nous impose ses délais, ses calendriers, etc. » Le préfet de Région. Le ministre

des Transports, l'avant-dernier, m'a dit : « Écoutez, Monsieur le Maire, nous avons fait des tas de réunions avec vous, vous avez tapé du poing sur la table, nous voulons vous aider, mais nous n'y arrivons pas. » La SNCF, c'est cela. Vous vous dites : « La Région ! C'est la Région qui finance, etc. » La présidente de Région m'a dit : « Nous n'y arrivons pas. »

Quand la SNCF décide, nous ne pouvons rien faire. Vous avez donné un très bon exemple : le projet Éole +, qui est un bon projet, permettra aux Villiérais de prendre des rames moins bondées. Quand vous prenez le métro aujourd'hui à 7 heures, 7 heures 30 ou 8 heures, vous pouvez à peine entrer, vous ne pouvez pas vous asseoir, et vous êtes « serrés comme des sardines ». Ce ne sera plus le cas. Ce projet Éole + est donc une très bonne nouvelle pour les Villiérais.

Ensuite, la gare d'interconnexion. Vous posez encore, Monsieur MASSOT, la question de son intérêt. Tout le monde a vu son intérêt, tous les partenaires, etc. Les études d'EpaMarne sont très rigoureuses sur le sujet : 70 000 conducteurs de véhicule ont dit que, s'il y avait cette gare d'interconnexion, ils laisseraient leur voiture et prendraient le RER Éole, avec la troisième voie, qui permettra de s'arrêter dans la gare d'interconnexion. Cela, c'est le premier point. Cela veut dire moins de pollution, moins d'embouteillages sur l'autoroute A4, etc.

Vous savez, j'en entends beaucoup parler sur l'écologie, etc., mais combien de mètres cubes de pollution de particules fines cette seule décision que je prends représente-t-elle ? 70 000 véhicules en moins sur le secteur, c'est autant de particules et de carbone de moins, notamment pour les Villiérais. Cela, ce ne sont pas des paroles, ce sont des décisions.

Ensuite, le financement est accordé par le CPER, donc la gare d'interconnexion...

M. MASSOT.- À 60 %.

M. LE MAIRE.- Oui, parce qu'il y a deux étapes, les 40 % restants arriveront par la suite. Le financement, nous l'avons, et les décisions sur cette gare d'interconnexion sont irrévocables maintenant.

L'autre point extrêmement important, je le répète à chaque fois mais je veux bien le répéter encore, est que les entreprises que nous attendons dans Marne Europe représentent 6 000 emplois, selon une étude de l'Aménagement public de l'État. Cela

permettra aux Villiérains de trouver un emploi à proximité, à cinq minutes, au lieu d'une, deux ou trois heures de transport. Si ce n'est pas une raison suffisante de construire cette gare d'interconnexion...

Si vous dites à des entreprises de venir dans un secteur qui n'est pas raccordé à Paris, qui acceptera ? Quelle entreprise accepterait de venir dans un secteur qui n'est pas raccordé en vingt minutes à Paris ? Ce secteur de Marne Europe est non seulement dynamique parce qu'il est raccordé, mais il permet d'aller en une demi-heure à Orly et en une demi-heure à Roissy. C'est exceptionnel. C'est le seul endroit en Île-de-France où on peut dire que l'on est à une demi-heure des deux aéroports. Vous êtes chef d'entreprise ? Quand on est chef d'entreprise et que l'on travaille sur toute la France ou que l'on a des clients à l'extérieur, on ne veut pas passer des heures dans les embouteillages, on veut aller à un endroit qui amène à Orly ou à Roissy en une demi-heure, et surtout être raccordé à Paris.

Si nous voulons que Marne Europe soit un des secteurs les plus attractifs d'Île-de-France, nous devons nous donner les moyens, et tout a été prévu au départ. Tout a été négocié. Malgré tout, c'est vrai que la SNCF fait ce qu'elle veut. Elle a reporté la gare d'interconnexion d'abord de deux ans, puis de trois ans supplémentaires. Avant, c'était 2025. Nous en avons la confirmation, la ligne ouvrira en fin d'année prochaine, la gare sera inaugurée en mars prochain, mais la SNCF dit être incapable de tenir les délais, donc elle ne sera malheureusement qu'en 2030.

Il faudra attendre 2030 pour avoir la gare d'interconnexion. Cela pose déjà énormément de problèmes, puisque nous avons deux grandes entreprises, et pas des moindres, qui ont « jeté l'éponge ». Nous avons d'autres candidatures, mais nous devons constamment nous battre.

Quand vous me dites : « Qu'est-ce que vous faites, Monsieur le Maire ? Vous dormez ? » Pensez-vous vraiment que les Villiérains ont l'image du maire de Villiers comme un dormeur, comme un rêveur ?

M. MASSOT.- Je n'ai pas l'habitude de ...(*Inaudible.**)

M. LE MAIRE.- Si, vous avez dit : « Qu'est-ce que vous faites, Monsieur le Maire ? Vous ne faites rien, vous laissez faire. » C'est bien que vous ayez trouvé l'explication de ces Villiérains, puisque la SNCF a fait une réunion avec eux pour leur

dire ce qu'elle allait faire. Ce n'est pas « voilà ce que nous pourrions faire », c'est « voilà ce que nous allons faire, nous allons vous prendre votre parking, nous ferons cela », etc.

La SNCF, c'est cela : un État dans l'État. Si un ministre des Transports ose dire quelque chose à la SNCF, la SNCF lance une grève illimitée, bloque complètement Paris, etc. Tout le monde a peur. En l'occurrence, tout le monde avait peur pour les Jeux olympiques, parce que la SNCF brandissait la grève : « Attention, si vous n'acceptez pas nos délais », etc.

Et vous voulez que le maire de Villiers fasse quelque chose alors que le ministre n'a pas été capable de le faire, que le préfet de Région et la préfète du Val-de-Marne n'ont pas réussi ? Non, ce n'est pas possible. Malheureusement, nous subissons les décisions de la SNCF. J'ai mis la pression, j'ai tapé du poing sur la table, et j'ai d'ailleurs été obligé de m'excuser du ton que je prenais à l'égard du directeur de la SNCF. Nous avons tout fait.

Heureusement, pour Marne Europe, je vais signer les prochains permis de construire. Vous avez été un des premiers à voir le résultat en commission. Je ne vous ai rien caché, je vous ai tout montré, à M. VALLEUR également, ce sera très beau. Nous serons très fiers de Marne Europe, mais, surtout, les Villiérais seront heureux de pouvoir travailler à cinq minutes de chez eux, d'enfin vivre avec leur famille et leurs enfants, de faire du sport parce qu'ils auront beaucoup plus de temps, etc. Nous allons rendre les Villiérais heureux, et je pense qu'il faut que vous vous associiez à cela, Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Nous pourrions prolonger le débat très longtemps, mais je crois que...

M. LE MAIRE.- Il est tard, nous n'allons pas le prolonger.

M. MASSOT.- Oui, je crois qu'il est tard pour tout le monde. Cependant, je voulais souligner plusieurs choses, si vous me le permettez.

Premièrement, en 2011/2012, quand le premier projet est sorti, cette gare d'interconnexion devait être au centre-ville, sous la gare du RER E.

M. LE MAIRE.- Non.

M. MASSOT.- Si, j'ai les accords.

M. LE MAIRE.- La gare du Grand Paris, pas la gare d'interconnexion.

M. MASSOT.- La seule qui y était. Il n'y avait plus besoin d'interconnexion.

M. LE MAIRE.- Non. Quand j'ai vu les plans, effectivement, puisque je rappelle que j'ai été rapporteur...

M. MASSOT.- J'ai raison. Je peux juste finir ma phrase ? Parce que ce n'est pas la peine...

M. LE MAIRE.- Je vais vous donner l'explication. Quand j'étais rapporteur, il n'y avait pas de gare, j'ai donc demandé qu'on ajoute une gare. Ils l'ont mise sous la gare actuelle.

M. MASSOT.- Et vous avez exigé son déplacement.

M. LE MAIRE.- J'ai exigé son déplacement. Pourquoi ? Comment aurait-il pu y avoir un développement économique autour des gares ?

Vous savez, je suis maintenant vice-président à la Métropole, chargé des projets « Inventons la métropole » autour des gares. Qu'y a-t-il autour de toutes les gares ? Des villes. Les villes se sont servies des gares pour faire un développement économique autour. C'est la genèse du projet du Grand Paris, Monsieur MASSOT. Dans ce cadre, ce n'est pas possible, en mettant une gare sous une gare en plein centre-ville, d'avoir un développement économique. Nous ne l'aurions donc pas fait de cette façon.

Il y avait une décharge publique, que mon prédécesseur avait autorisée, où toutes les entreprises venaient verser tous leurs déchets : amiante, hydrocarbures, etc. La dépollution a coûté 71 millions d'euros. J'ai réussi à faire en sorte que les Villiérais ne paient pas un centime d'euro sur cette dépollution. En fin de compte, voilà les résultats de mes négociations. Ce sont des décisions un peu « écolos », si vous voulez, et je pense que cela a permis aux Villiérais...

M. MASSOT.- Un peu, de loin.

M. LE MAIRE.- De loin ? Non. Enlever une décharge publique à 71 millions d'euros de dépollution...

M. MASSOT.- Ce n'est pas votre tradition politique.

M. LE MAIRE.- Vous rendez-vous compte de ce que mes prédécesseurs ont accepté pendant des années ?

M. MASSOT.- Je n'ai même pas réussi à finir ma phrase, c'est quand même surréaliste. Laissez-moi finir, juste un instant...

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, vous voyez que je vous laisse parler.

M. MASSOT.- Merci. Donc...

M. LE MAIRE.- Parce que vous êtes correct.

M. MASSOT.- Vous n'avez pas à nous donner des bons points.

M. LE MAIRE.- Si.

M. MASSOT.- Le projet initial mettait donc la gare d'interconnexion, l'interconnexion à cet endroit. Le projet suivant pose une gare d'interconnexion qui est entre 350 millions et 400 millions d'euros, avec les dépassements – nous sommes tous alignés sur les tarifs –, quelques centaines de mètres plus loin, avec une station de métro. Ce qui est construit aujourd'hui, c'est la station de métro.

Nous avons le droit de nous étonner de la question de l'urbanisation, qui va du centre-ville à cette nouvelle station de métro, à cette gare d'interconnexion future, et à nous interroger sur la pérennité des financements, même si c'est au CPER, au plan d'Île-de-France et que cela a été validé par l'État, dans une situation économique de la France inquiétante. Cela, c'est le premier point.

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas le président de la République.

M. MASSOT.- Non plus, mais j'imagine que vous en avez eu envie.

M. LE MAIRE.- (*Rires.*) Non, pas du tout.

M. MASSOT.- Il y a un deuxième sujet. Le projet que vous avez construit à Marne Europe, puisque c'est sur ce sujet que vous m'interrogez et que vous m'avez répondu, le projet que vous avez projeté pour Marne Europe, que vous essayez de mettre en place pour Marne Europe, parce que nous sommes bien loin du projet initial dans les esquisses que nous avons vues, est assis sur une réflexion : nous avons besoin d'une zone d'activité économique qui fait essentiellement de l'économique et, à côté, un peu de logement.

Ce n'est plus de cette manière que l'on fabrique les projets de développement et les projets urbains aujourd'hui. On fabrique tout en zone mixte. Votre vision des choses est désuète, puisqu'elle est ancrée il y a une quinzaine d'années. D'ailleurs, quand le projet a été pensé, l'idée était de faire un nouveau Val de Fontenay, mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent. Aujourd'hui, on n'arrive plus à vendre des grands espaces immobiliers. On n'arrive pas à les vendre. Il y a eu le télétravail entre-temps, une

révolution du travail, de l'organisation du travail, de l'organisation des bureaux, mais cette révolution n'est pas prise en charge.

C'est inquiétant pour nous, parce que, si nous n'avons pas payé la dépollution, je n'ai pas envie non plus que nous payions l'échec de ce quartier Marne Europe. Je n'ai pas envie que nous nous retrouvions des années avec des bureaux vides, parce que c'est l'enjeu. Aujourd'hui, il y a 5 000 mètres carrés à cet endroit, qui ne sont pas loués depuis des années. Sur ce sujet, vous n'apportez aucune réponse, vous apportez juste des mots, avec des « on m'a dit que des entreprises voulaient venir », mais pas de réalité, pas de faits, pas de démonstrations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Au contraire, il n'y a que des réalités. Je sais que cela vous dérange, mais il n'y a heureusement que des réalités.

Tout ce projet important, cela y est, il a commencé. Savez-vous que le jardin métropolitain a commencé ? Non. Savez-vous que les réseaux d'assainissement ont commencé ? Vous me dites qu'il n'y a pas de réalité, mais tout a commencé. Nous avons un aménageur, l'aménageur de l'État, qui s'occupe de cela, qui s'en occupe très bien, et nous n'avons aujourd'hui plus de problèmes véritablement pour y mettre des bureaux, etc. Pourquoi ?

Je suis vice-président d'EpaMarne. Nous avons fait des bureaux à Chessy, nous avons fait des bureaux à Montévrain, ils se vendent en quinze jours de temps. Actuellement, l'Est manque de bureaux. Nous, nous sommes 12 kilomètres avant. Ces bureaux, nous les vendrons largement aussi vite que ceux de Montévrain ou de Chessy, qui sont à l'extérieur, qui n'ont pas le Grand Paris comme nous, et qui ne sont pas raccordés en vingt minutes à Paris. Nous avons des atouts considérables, et nous n'avons pas de problème de ventes ni de rien du tout. Cela, c'est vous qui le dites, et vous n'entendez évidemment que vous.

Vous dites qu'il faut faire des zones mixtes. Nous faisons des zones mixtes. Nous avons 2 200 demandeurs de logements. À chaque fois que vous sortez dans Villiers, Monsieur MASSOT, vous croisez au moins une personne qui demande un logement. Savez-vous, Monsieur MASSOT, combien de Seine-et-Marnais demandent à venir à Villiers ? Dites-moi.

M. MASSOT.- (*Inaudible.**)

M. LE MAIRE.- Combien de Val-de-Marnais demandent à venir à Villiers ? 14 000. 14 000 Val-de-Marnais demandent à venir à Villiers pour la beauté de notre ville, pour l'attractivité des transports de notre ville, etc. Cela, Monsieur MASSOT, ce sont des réalités, ce ne sont pas des dires.

M. MASSOT.- Non, ce ne sont que vos mots. (*Inaudible.**)

M. LE MAIRE.- Nous n'y arriverons pas. Je mets aux voix cette délibération de dévoiement de réseaux nécessaire à la création de la troisième voie.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Unanimité.

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR

N° 2024-09-20 - Convention de partenariat entre la Ville de Villiers-sur-Marne et l'éco-organisme Alcome en faveur de la propreté publique et de la lutte contre la pollution des mégots

M. LE MAIRE.- Jean-Philippe BEGAT toujours, pour sa dernière délibération, avec la convention de partenariat entre la Ville de Villiers et l'éco-organisme Alcome en faveur de la propreté publique et la lutte contre la pollution des mégots.

M. BEGAT.- Nous avons rencontré Alcome, qui nous a effectivement sollicités, comme d'autres Villes du territoire, pour leur projet très intéressant. Ils nous proposent effectivement de réduire la présence de mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public. À ce titre, Alcome assure auprès de l'État les obligations des fabricants de tabac concernant la fin de vie de leurs produits, avec pour objectif une réduction de 40 % des mégots dans l'espace public d'ici à 2027.

Alcome accompagne donc les collectivités dans leur démarche d'amélioration de la propreté des espaces publics en proposant des services de nettoyage et d'évacuation des mégots jetés au sol. Il vous donne des cendriers portatifs, des petites boîtes, etc., et

tout cela est financé par les obligés, les fabricants de tabac, etc., qui doivent alimenter tout cela.

À partir de là, nous mettons donc en place une durée de contrat jusqu'en 2027, qui correspond à la durée de l'agrément d'Alcome.

Considérant qu'Alcome est un éco-organisme agréé et que cette loi vise notamment à réduire les déchets et à engager...

Un élu.- Vous pouvez aller directement aux articles.

M. BEGAT.- Non. Pourquoi devrions-nous aller si vite ? C'est ma dernière délibération.

M. LE MAIRE.- M. MASSOT disait que l'on enfumait les gens, mais en fin de compte nous ne les enfumons pas, puisque nous retirons les mégots !

*(Échanges croisés inaudibles.)**

M. BEGAT.- Ce n'est pas dans le dossier, mais il faut savoir que c'est 30 kilos annuels.

M. LE MAIRE.- Nous sommes tous contre les mégots ! Je n'ai pas de votes contre ? Non, unanimité. Très bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR

N° 2024-09-21 - Convention entre la Ville et l'INSEE - Enquête Familles 2025

M. LE MAIRE.- Michel OUDINET reprend la main avec une convention entre la Ville et l'INSEE.

M. OUDINET.- Absolument, Monsieur le Maire. La prochaine enquête Familles se déroulera sur le territoire de la commune du 16 janvier au 22 février 2025. Son recensement est très important pour la commune, car de sa qualité dépend le calcul de la population légale, mise à jour et diffusée chaque année fin décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'État au budget de la commune, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements, âge, diplôme, nombre de pièces, etc.

En 2025, l'enquête Familles, visant à mieux connaître les modes de vie des familles d'aujourd'hui – enfants résidant hors du logement, contact des grands-parents avec les petits enfants, etc. – sera exceptionnellement associée à l'enquête annuelle de recensement. Cette enquête Familles est réalisée tous les dix ans. Nous y sommes.

Responsable de la collecte et de son contrôle, l'INSEE prend en charge l'organisation générale de l'opération de collecte de l'enquête Familles, la gestion des aspects réglementaires, ainsi que la formation des agents communaux coordinateurs et recenseurs mis à sa disposition.

Considérant la nécessité de réaliser les opérations de l'enquête Familles 2025 telles que décrites dans la convention ci-annexée,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la convention n° 21-EFE-2025-94079 annexée entre la commune de Villiers et l'INSEE, fixant les conditions générales de la préparation et de l'exécution de l'enquête Familles 2025 ;

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la fixation des conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025, ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas d'avis contraires ? Unanimité.

Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 32 POUR

N° 2024-09-22 - Prestation d'action sociale pour le personnel communal - Modification des modalités de versement du secours exceptionnel

M. LE MAIRE.- Michel OUDINET toujours, avec une prestation d'action sociale pour le personnel.

M. OUDINET.- Il s'agit là du secours exceptionnel.

Par délibération 2020-09-25 en date du 22 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'instauration d'un secours exceptionnel dans le cadre des prestations sociales pour le personnel communal. Cette délibération prévoit que le versement de cette aide ne peut être réalisé qu'en espèces afin d'éviter qu'un versement sur le compte des agents

demandeurs fasse l'objet d'un prélèvement par des tiers. Or, plusieurs agents ont sollicité des aides qui peuvent être versées directement à certains prestataires, comme des bailleurs sociaux ou des professionnels médicaux. La rédaction actuelle de la délibération ne permet pas de verser le ou les secours exceptionnels sous cette forme, raison pour laquelle une modification des modalités de versement est proposée à l'assemblée délibérante ce soir.

Considérant la présentation du projet en Commission des Finances, réunie le 17 septembre dernier,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE que le versement du secours exceptionnel puisse être réalisé soit en espèces, soit par virement sur le compte de l'agent, soit par virement sur le compte du professionnel concerné par l'objet de la demande de l'agent ;

ARTICLE 2, DIT que les autres dispositions de la délibération 2020-09-25 du 22 septembre 2020 relatives à l'instruction ou à l'instauration d'un secours exceptionnel pour le personnel reste donc inchangées ;

ARTICLE 3, DIT que ces dispositions prennent effet le 25 septembre 2024, c'est-à-dire demain.

M. LE MAIRE.- Personne n'est contre ? Unanimité.

Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR

N° 2024-09-23 - Convention relative aux paiements des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placés auprès du CIG Petite Couronne et modalités de remboursement de ces frais

M. LE MAIRE.- La dernière délibération, Michel, avec une convention relative aux paiements des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placés auprès du CIG Petite Couronne.

Je ne prendrai pas part au vote.

M. OUDINET.- Dans le cadre du plan du conseil médical adopté, il s'agit de faciliter le recours et de fidéliser les médecins agréés, dont la mission est essentielle pour

le bon fonctionnement du conseil médical, à un moment où la pénurie médicale représente le principal facteur des retards au niveau de la formation restreinte de ces instances.

Aussi, afin de simplifier la chaîne de paiement de ces honoraires, le CIG propose de se positionner comme payeur direct en avance des frais d'honoraires des médecins agréés. Charge ensuite au CIG de récupérer dans un second temps les sommes que chaque collectivité et établissement public employeur doivent acquitter pour ces agents. Pour cela, il est nécessaire que la Ville autorise le CIG Petite Couronne à avancer ces frais d'honoraires réalisés pour le compte de leurs agents en signant la convention jointe à la présente délibération. Le CIG pourra ensuite procéder à l'édition d'un titre de recettes à un rythme bisannuel.

Considérant la présentation du projet en Commission des Finances, réunie le 17 septembre 2024,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la convention ci-annexée relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placés auprès du CIG Petite Couronne et aux modalités de remboursement de ces frais ;

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention visée à l'article 1^{er} de la présente délibération, ainsi que tous les documents contractuels en résultant ;

ARTICLE 3, DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget 2024 ;

ARTICLE 4, DIT que ces dispositions prennent effet à partir du 1^{er} octobre 2024.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Il n'y a pas d'avis contraires ? Unanimité.

Merci. Je n'ai pas pris part au vote, bien sûr.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à PUNANIMITÉ des membres présents, par 30 POUR, NE PREND PAS PART AU VOTE (M.BENISTI)

Questions diverses

M. LE MAIRE.- J'ai une question diverse. Madame BRICOT, je vous laisse poser votre question.

Mme BRICOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, il y a quinze jours se terminaient les Jeux paralympiques 2024, et nous pouvons réellement dire après ces Jeux qu'il y aura un avant et un après, qui nous amèneront à un changement de regard et de comportement, et qui nous amèneront aussi à appréhender la question du handicap, particulièrement du rapport entre le handicap et le sport.

Rapidement, quelques chiffres pour illustrer mon propos. Aujourd'hui, 12 millions de personnes sont touchées par un handicap, ce qui correspond à un Français sur six, dont 850 000 ont une mobilité réduite. 48 % des personnes en situation de handicap ne pratiquent pas une activité sportive et physique, bien que 90 % d'entre elles, à la suite d'une enquête auprès de ces personnes, pensent qu'il est essentiel de pratiquer une activité physique. Alors, quels sont les principaux obstacles qu'elles rencontrent ? Je vais en prendre deux principalement.

J'illustrerai cette réflexion d'une interview de Ryadh SALLEM, un sportif de haut niveau qui a participé aux Jeux paralympiques et qui pratique le rugby-fauteuil. Parmi tous les obstacles, il en citait principalement deux. Le premier est l'absence d'ouverture de clubs ordinaires à accueillir des enfants ou des adultes porteurs de handicaps. Ce qu'il disait aussi, même s'il pense que cela a un peu changé, c'est que, trop souvent, nous avons écarté du monde du sport à l'école des enfants victimes soit d'accidents, soit porteurs de handicaps. Il a donc énormément insisté sur le fait qu'il fallait former, accompagner et sensibiliser les dirigeants des associations sportives.

Ma question est la suivante : comment cette problématique est-elle ou peut-elle être prise en charge au niveau de notre ville de Villiers-sur-Marne ?

Notre Ville, qui a une dynamique sportive incontestable, ne serait-ce que par le nombre de Villiérais formés à Villiers, qui sont aujourd'hui devenus des sportifs de haut niveau. J'en citerais deux, un que nous avons pu voir aux Jeux olympiques, le handballeur Hugo DESCAT, ou bien Abdessamad MOHAMMED, qui a été formé lui

aussi à un club de Villiers et qui est aujourd'hui devenu capitaine de l'équipe de France de futsal.

Notre Ville, qui consacre en 2024 plus de 43 % de ses subventions aux associations sportives sur l'ensemble du montant des financements des associations. Cela me semble important. Sur ces associations sportives, combien accueillent aujourd'hui des enfants et des adultes porteurs de handicaps ?

Après cette première question, j'en viens à deux propositions.

Dans la mesure où vos services sont en train de préparer le prochain budget 2025 et qu'en début d'année vous lancez l'appel aux associations pour leurs demandes de subventions, nous vous proposons que le prochain cahier des charges des associations sportives qui sollicitent leurs subventions indique systématiquement les actions envisagées sur ce champ.

Seconde proposition : pourquoi ne pas mettre en place une incitation spécifique ou un appel à projets pour inciter des clubs à accueillir en leur sein des enfants ou des adultes porteurs de handicaps ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame BRICOT, vous avez entendu comme moi l'annonce du Premier ministre, qui a dit que la santé mentale serait cause nationale en 2025. Quant à la Ville, je pense que nous avons fait du handicap une thématique primordiale, et particulièrement sur ce mandat, d'abord en nommant une conseillère municipale qui y est totalement dédiée. Je l'ai nommée évidemment parce qu'elle avait l'expérience, puisqu'elle a accompagné et accompagne toujours des personnes handicapées, et notamment Maya pendant des années.

Ma réponse va d'abord porter sur les politiques sportives, puisque c'est l'objet de votre question, mais je souhaite également l'élargir aux autres actions municipales, parce que le spectre est extrêmement large et concerne tous les pans de la vie quotidienne. C'est un sujet qui me tient personnellement à cœur, comme vous je pense, et si vous soulevez à juste titre le rôle des associations sportives, la Ville joue également un rôle majeur dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Dans le cadre des politiques sportives et de santé, de nombreuses initiatives ont émergé pour inclure et promouvoir l'activité physique pour tous, et notamment les

personnes atteintes de handicap. C'est un premier point extrêmement important pour moi. Cela se traduit par le développement du sport-santé, qui vise à adapter l'activité physique pour améliorer la santé globale des individus, notamment dans le cadre de la création d'une maison sport-santé avec le CRF et l'hôpital Saint-Camille. Vous savez que nous avons énormément d'actions communes avec le CRF, où il y a beaucoup de personnes handicapées, et particulièrement des enfants.

Tout d'abord, pour accueillir les particuliers, mais aussi les clubs sportifs et leurs adhérents, la Ville a toujours fait en sorte de renforcer l'accessibilité de ses structures. Les gymnases Abel-Rospide, Yves-Querlier et Léo-Lagrange sont accessibles aux personnes en situation de handicap, en fauteuil roulant et à mobilité réduite. En revanche, l'accessibilité n'est pas totale au gymnase Gilles-André, où la majorité des salles sont au 1^{er} étage ou avec des escaliers à monter, mais des aménagements sont prévus dans ce gymnase en 2025, dans la continuité des travaux réalisés cette année. Vous savez que nous avons obtenu des financements sur le plan de relance, mais que, quand nous avons inclus l'installation de l'ascenseur, l'État avait refusé cet aménagement. Nous avons finalement trouvé d'autres financements pour le faire l'année prochaine.

Enfin, le matériel de gymnastique acheté récemment est aux normes PMR et intergénérationnel, c'est-à-dire que ceux qui n'ont pas de problèmes de handicap peuvent s'en servir, aussi bien que les PMR que nous avons sur la commune, et de toutes les générations, c'est-à-dire y compris les personnes à mobilité réduite que sont les séniors.

S'agissant du complexe Lapize, celui-ci est également totalement accessible. Les nouvelles tables de pique-nique et de tennis de table, ainsi que le skatepark, qui a été dernièrement rénové, et le street workout sont adaptés aux PMR. Les modules du nouveau parcours santé sont également désormais totalement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

La piscine garantit une accessibilité à tous les usages, les sanitaires et les cabines ont totalement été refaits en ce sens. De plus, les contremarques rouges ainsi que des tapis sensitifs ont été installés à l'approche des escaliers pour les non-voyants et les mal voyants. Un ascenseur permet désormais l'accès aux tribunes situées en hauteur. Un siège hydraulique permet d'assurer la descente dans les moyens et grands bassins. Cela, c'est pour quand nous accueillons les populations de jeunes enfants, d'enfants et de jeunes

adolescents que nous devons mettre dans le grand bassin. Nous nous sommes totalement adaptés à cela. Il y a également un appareil permettant de communiquer qualitativement avec les malentendants à l'accueil. L'établissement est donc totalement aux normes PMR.

Ensuite, il y a les actions des services des sports à destination de nos administrés. Il y a des activités physiques et sportives terrestres, et il y a l'invitation de jeunes du Basket Club Villiérain et de patients du CRF à une compétition de basket-fauteuil à l'Accor Arena lors des Jeux paralympiques de Paris 2024. Vous trouverez d'ailleurs des photos dans le nouveau *Villiers-Infos*. Des moniteurs ont mené des actions avec le public scolaire 6-12 ans lors de la semaine olympique, mais aussi à l'occasion des Jeux du Val-de-Marne. Par ailleurs, notre Ville a accueilli la sélection de tir à l'arc de Singapour dans le cadre de sa préparation aux Jeux paralympiques.

Nous intervenons également à la résidence autonomie au fil du temps, pour proposer des activités adaptées totalement aux pathologies des séniors.

Sur les activités nautiques, nous accueillons tout au long de l'année le centre régional d'enfants sourds de Noisy, pour des enfants de 4 à 12 ans. Nous organisons aussi pendant les vacances scolaires une matinée ludique. Ponctuellement, nous proposons des cours d'aquabike aux personnes trisomiques. Nous mettons également à la disposition des fauteuils roulants pour permettre le passage sous les douches. Nous encadrons les enfants autistes sur le temps scolaire. Le personnel de la piscine a toujours la volonté de se former au langage des signes, et nous avons fait un budget transversal pour cela.

Ensuite, les actions associatives. Elles sont nombreuses. Le club de tennis propose du tennis adapté à des personnes âgées de 6 à 20 ans ayant des problèmes psychiques, en partenariat avec l'Institut médico-éducatif de Bry-sur-Marne. Le VEC Handball propose du handensemble à un public âgé de 15 à 25 ans ayant des problèmes psychiques, en partenariat avec l'IME de Bry-sur-Marne.

La section VSJ Arts martiaux a conclu entre 2018 et 2021 une convention avec l'Institut national des jeunes aveugles, qui a permis à la section d'accueillir quatre à six jeunes déficients visuels sur les cours des catégories cadets juniors. Cette démarche se poursuit évidemment. Le club accueille une dizaine de jeunes relevant de la Maison départementale des personnes handicapées. Depuis 2020, la section a envoyé des jeunes

en situation de handicap en compétition valide ou parajudo. Le secteur a depuis cette période reçu le label « Handiguide », pour la qualité de cet accueil.

Ensuite, la Compagnie d'arc collabore avec le CCIS et le CRF via, Monsieur le Président, une convention, et le club fait participer à ses compétitions des archers en situation de handicap. Enfin, en ce qui concerne l'attribution des subventions, la Ville accorde un regard particulier aux projets qui s'adressent spécifiquement aux personnes handicapées.

Il y a encore d'autres actions municipales, comme le forum du Handicap. C'est sous l'impulsion de notre élue Sita qu'est né le premier forum intercommunal du Handicap en octobre 2022, réunissant les villes de Villiers, Champigny et Le Plessis-Trévis. La première édition était donc portée totalement par Villiers et a accueilli 120 personnes. Face au succès de la première édition, il a été décidé de poursuivre ce projet, puisque 83 % des répondants au questionnaire réalisé pendant cette journée ont mentionné que le forum avait répondu à leurs attentes : trouver des informations, rencontrer des associations et des professionnels. La commune de Saint-Maur, convaincue par le projet, a également rejoint le partenariat, mais c'est toute l'équipe de Villiers qui est initiatrice, avec évidemment l'engagement de Sita, que nous connaissons tous, les uns et les autres.

Ensuite, nous avons développé un partenariat avec les associations et les aidants. Tout d'abord, le lien avec les associations intervenant sur ce champ a été renforcé, notamment avec l'association Pacific, que vous connaissez tous, qui travaille avec des enfants trisomiques et que nous aidons depuis des années. Ensuite, parce que les personnes en situation de handicap peuvent aussi être accompagnées dans leur quotidien par des proches, la Ville a développé leur accompagnement avec des permanences de l'UNAFAM, l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques, qui reçoit les familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques à la maison d'accueil. La maison d'accueil a également vocation à devenir une maison des aidants, destinée à accueillir les permanences de la conseillère déléguée au handicap. Des travaux viennent d'être réalisés visant à la rendre accessible, notamment ses toilettes.

Concernant l'accès aux droits, le CCAS instruit les demandes en lien avec le handicap. La Ville a souhaité proposer un accompagnement social aux Villiérais et Villiéraines en sus de ce qui est proposé par l'EDS. Ainsi, quatre postes de travailleurs sociaux sont désormais rattachés au CCAS, et les agents sont amenés à travailler au quotidien avec des usagers porteurs de handicaps.

Je pourrais également évoquer la politique culturelle, avec la musicothérapie au CRF et au conservatoire pour les classes ULIS, où les élèves en situation de handicap bénéficient évidemment d'heures d'apprentissage, etc.

Vous voyez que nous faisons partie des bons élèves en la matière. Cela ne veut pas dire qu'il faut nous arrêter là, nous devons continuer, et même développer. Si vous avez des idées, Nicole, Monsieur VALLEUR, il n'y a pas problèmes, nous pouvons encore prendre des décisions. C'est vrai que nous avons un tort, celui de ne pas assez communiquer. Je le prends effectivement pour moi.

Il serait bon que nous communiquions sur toutes ces actions. Vous savez que, quand on a un enfant handicapé, on ne l'ébruite pas, souvent on le cache, et malheureusement on ne l'amène pas aux yeux de tout le monde dans des activités. Or, si nous arrivons à communiquer sur toutes ces actions, je pense que nous permettrons à des familles, à des mères, à des pères de famille d'entrer en contact directement avec nous et avec les associations, et ainsi de faire en sorte d'aider leurs enfants.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Bonne fin de soirée ; je dirais même bonne nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Le Président de la Séance

Évelyne DORIZON

Jacques Alain BENISTI

Maire